



Demande d'autorisation environnementale PJ49 Etude de dangers Annexe 7 Plan d'urgence



IDDEO - Centre de valorisation
énergétique de Villers-Saint-Paul

Dossier de demande d'autorisation environnementale

DATE : 28/02/23

PLAN D'URGENCE

IDEX ENVIRONNEMENT IDDEO



DIFFUSION	
FONCTION	SERVICE
Directeur Usine	Direction
Personnel IDDEO	Tous

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

CONTACT DE L'USINE

03 44 29 34 11

INDICE DE RÉVISION	EDITION	RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR / APPROBATEUR
A	septembre 22	Kamelia Feddag	Denis Laverre - Directeur d'Usine IDEX ENVIRONNEMENT IDDEO

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Nature de la modification

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

SOMMAIRE

INTRODUCTION AU PLAN D'URGENCE	4
PARTIE 1 : Présentation de l'usine	8
1.1 Fiche synthèse	8
1.2 Présentation de l'installation	9
1.3 Risques présents sur le site	12
PARTIE 2 : Organisation, Moyens & Méthodes	13
2.1 Moyens humains	13
2.2 Moyens matériels	19
PARTIE 3 : L'alerte	23
3.1 Incident	24
3.2 Alerte des pompiers	36
3.3 Plan zonage des pompiers	29
3.4 Accueil des secours externes	30
3.5 Alerte des interlocuteurs locaux	33
PARTIE 4 : SCÉNARIOS D'ACCIDENT	36
4.1 Incendie	36
4.1.1 - Consignes générales en cas d'incendie- cas classique	36

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

4.1.2 - Scénario d'accident en cas d'incendie- cas majorant	40
4.1.3 - Scénario d'incendie dans les locaux électriques	43
4.1.4 - Scénario d'incendie dans la fosse à déchets	44
4.1.5 - Scénario d'incendie dans les trémies des fours	44
4.1.6 - Scénario d'incendie dans la citerne propane	45
4.2 Déversement de produits chimiques	46
4.3 Explosion	47
4.3.1 - Explosion dans le four	47
4.3.2 - Explosion sur l'alimentation en gaz des brûleurs	48
4.3.3 - Explosion des silos de pulvérulents	49
4.3.4 - Explosion des parties sous pression	50
PARTIE 5 : Recensement des moyens du centre de tri	50
5.1 Incendie	51
5.2 Lutte toxique	52
5.2 Secours aux pompiers	52
5.2.1 - Moyens internes	52
5.2.2 - Moyens externes	53
5.3 Levage / Génie civil	53
5.3.1 - Moyens internes	53
5.3.2 - Moyens externes	54
5.4 Transfert / transport de produits	54
5.4.1 - Moyens internes	54
5.4.2 - Moyens externes	55
5.5 Transport du personnel	55
5.5.1 - Moyens internes	55
5.5.2 - Moyens externes	55
5.6 Transmission, téléphone, radio	56
5.6.1 - Moyens internes	56
5.6.2 - Moyens externes	56
5.7 Points stratégiques du site	56
5.7.1 - Points stratégiques du site	57
5.7.2 - Emplacement du post de commandement (PC)	57
5.7.1 - Emplacement du point de rassemblement	57
PARTIE 6 : Déclenchement du plan particulier d'intervention de la plateforme chimique	58
6.1 Evaluation des risques de la plateforme chimique	58

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

6.2 Organisation des secours de la plateforme chimique	59
6.3 Mesures en cas de déclenchement du PPI	59
6.3 Mesures d'IDDEO en cas de déclenchement du PPI	62
PARTIE 7 : Accueil et documentation à remettre aux pompiers	62
7.1 Accueil des pompiers	62
7.2 Documents à transmettre aux pompiers : CLASSEUR URGENCE INCENDIE	63
7.2.1 - FICHES SITUATION D'URGENCE INCENDIE	63
7.2.2 - PLAN DE CIRCULATION	65
7.2.3 - CIRCULATION DES VÉHICULES LÉGERS ET VISITEURS	67
7.2.4 - CIRCULATION DES AUTRES VÉHICULES LOURDS	69
7.2.5 - CIRCULATION DES VÉHICULES DE LA PLATE-FORME FERROVIAIRE	72
7.2.6 - CIRCULATION DES VÉHICULES DE COLLECTE	74
7.2.7 - PLAN DE STOCKAGE DES PRODUITS DANGEREUX	76
7.2.8 - PLAN DE LOCALISATION DES PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES DE L'INCINÉRATEUR	77
7.2.9 - PLAN DE LOCALISATION DES FOURS D'INCINÉRATION	78
7.2.10 - PLAN DE LOCALISATION DES SILOS DE PULVÉRULENTS	80
PARTIE 8 : Prévention des risques	82
8.1 Les mesures de prévention	82
8.2 Exercice d'urgence	84
PLANNING DE SITUATION D'URGENCE	84
COMPTE-RENDU DE SITUATION D'URGENCE	85
PARTIE 9 : Gestion de crise	86
9.1 Procédure gestion de crise	87
9.2 Les règles de communication de crise	89
9.3 Rôles et responsabilités	90
ANNEXES	91
Annexe 1 : Registre de présence entreprises extérieures	91

INTRODUCTION AU PLAN D'URGENCE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

MODE D'UTILISATION DU PLAN D'URGENCE

Le Plan d'Urgence est un outil permettant d'aider efficacement une opération de secours. Le plan est élaboré, mis à jour et testé par l'animateur SQEE sous la responsabilité du Directeur d'Usine.

Ce Plan d'Urgence a pour objet de décrire les dispositions prévues en cas de situations dangereuses pour l'établissement, pour l'environnement et le voisinage.

L'objectif du Plan d'Urgence est de :

- décrire les moyens indispensables pour réaliser les missions définies dans le PU. ;
- définir les rôles et missions de tous les acteurs du PU. ;
- définir toutes les actions à entreprendre dans le cadre du PU. ;
- définir toutes les actions d'informations vers l'extérieur (administrations, services de secours, mairies) ;
- informer les personnels ;
- informer les parties extérieures intervenantes sur les données générales de l'établissement (plans, schémas, accès, emplacement des moyens de lutte contre l'incendie, etc.).

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

LISTE DES DESTINATAIRES

Le Plan d'Urgence doit être diffusé en interne comme en externe afin de garantir une communication optimale des risques inhérents au site.

Les documents opérationnels sont remis à tous les acteurs du PU. Ces documents ne contiennent que des éléments nécessaires à son exécution et cela pour chaque fonction définie dans ce dernier.

Lors de la diffusion de ce document, il appartient à chaque destinataire de gérer l'archivage et/ou la destruction du document devenu obsolète.

Le tableau ci-dessous dresse la liste des destinataires externes du présent document :

DESTINATAIRE	ADRESSE	NOMBRE D'EXEMPLAIRE	DATE DE DIFFUSION
Service de secours de l'Oise	33 Rue des Moulines, 95000 Neuville-sur-Oise	4	
Service de secours de Creil	1 bd Laennec 60100 CREIL	1	
Services des installations classées	-	1	
Préfecture de l'Oise	Espace Europe 2, avenue de l'Europe, Beauvais	1	
le CHSCT de Novergie Ile de France	-	1	
Mairie de Villers	Place François Mitterrand,		

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Saint Paul	60870 Villers-Saint-Paul		
Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise	Av. Frédéric et Irène Joliot Curie, 60870 Villers-Saint-Paul		
La DREAL	Z.A. de la Vatine 283, rue de Clermont 60000 Beauvais		
SMDO	Parc Tertiaire & Scientifique, Rue Bellum Villare, 60610 La Croix-Saint-Ouen		

LES PARTIES DU PLAN

PARTIE	CONTENU
1 - Présentation de l'usine	Fonctionnement de l'installation et du cadre réglementaire.
2 - Organisation, Moyens et Méthodes	Moyens humains et matériels présents sur le site pour réduire les risques encourus par une situation d'urgence. Amélioration de la sécurité humaine du personnel IDDEO et préservation des biens.
3 - L'alerte	A déclencher dès l'apparition de l'incident. Toutes les opérations qui doivent être effectuées par le premier témoin, le poste central et le directeur des secours afin d'obtenir les renforts nécessaires pour faire face à l'incident.
4 - La maîtrise des risques	Les risques principaux ou particuliers présentés par les produits ou les procédés, les

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

	zones à protéger en urgence, les moyens de défense de l'unité, la tactique d'intervention. A chaque risque est associé un scénario adapté qui définit les moyens à mettre en œuvre en vue de limiter les dommages humains et matériels.
5 - Accueil et documentation à remettre aux pompiers	L'ensemble des documents permettant d'optimiser et de sécuriser l'intervention des pompiers est regroupé dans ce paragraphe. Stockés également en salle de quart.
6 - Prévention des risques	Les moyens mis en œuvre (techniques, organisationnels, informations...) afin d'améliorer la réactivité des moyens d'intervention en cas de situation d'urgence.
7 - Gestion de crise	Les contacts et les méthodes d'information des parties prenantes en cas de survenue d'un incident.

PARTIE 1 : Présentation de l'usine

1.1 Fiche synthèse

Identification du site	
Département	L'Oise
Société	IDDEO
Adresse	Zone industrielle de Villers Saint Paul Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 60870 VILLERS SAINT PAUL
Téléphone	03-44-29-34-06

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Propriété du site	
Entité	SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise)
Identité	Direction Déchets - Propreté
Interlocuteur	Philippe MARINI- Directeur
Téléphone	03 44 09 67 11
Exploitant du site	
Entité	IDDEO
Identité - Qualité	Monsieur Denis Laverre - Directeur
Téléphone	03 44 29 34 11
Courriel	denis.laverre@idex.fr
Caractéristiques du site	
Activité	Unité de valorisation énergétique
Accès	Zone industrielle de Villers Saint Paul Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 60870 VILLERS SAINT PAUL
Effectif	35 personnes
Localisation du PC	Bâtiment principal
Horaires de travail	24h/24 7j/7

1.2 Présentation de l'installation

L'usine d'incinération de Villers Saint Paul est la propriété du **Syndicat Mixte de Département de l'Oise** (SMDO).

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

L'exploitation de l'usine d'incinération est assurée par IDDEO dans le cadre d'un contrat d'exploitation entré en vigueur le 1er avril 2022 pour une durée de 20 ans.

L'usine est composée de deux lignes d'incinération, assurant une capacité de traitement autorisée de 173 250 T/an.

Fonctionnement de l'installation

Le périmètre d'exploitation par IDEX Environnement concerne les installations à savoir :

- Le Centre de Valorisation Énergétique
- La plateforme ferroviaire
- L'accueil (contrôle d'accès et ponts-bascules)
- Les espaces communs du site sur lequel est implanté le CVE

Activité centre de valorisation énergétique (incinération) et centre de tri :

Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) avec valorisation énergétique (173 250 tonnes/an) ou Centre de Valorisation Énergétique (CVE).

Liste des principales installations du centre de valorisation énergétique (incinérateur) :

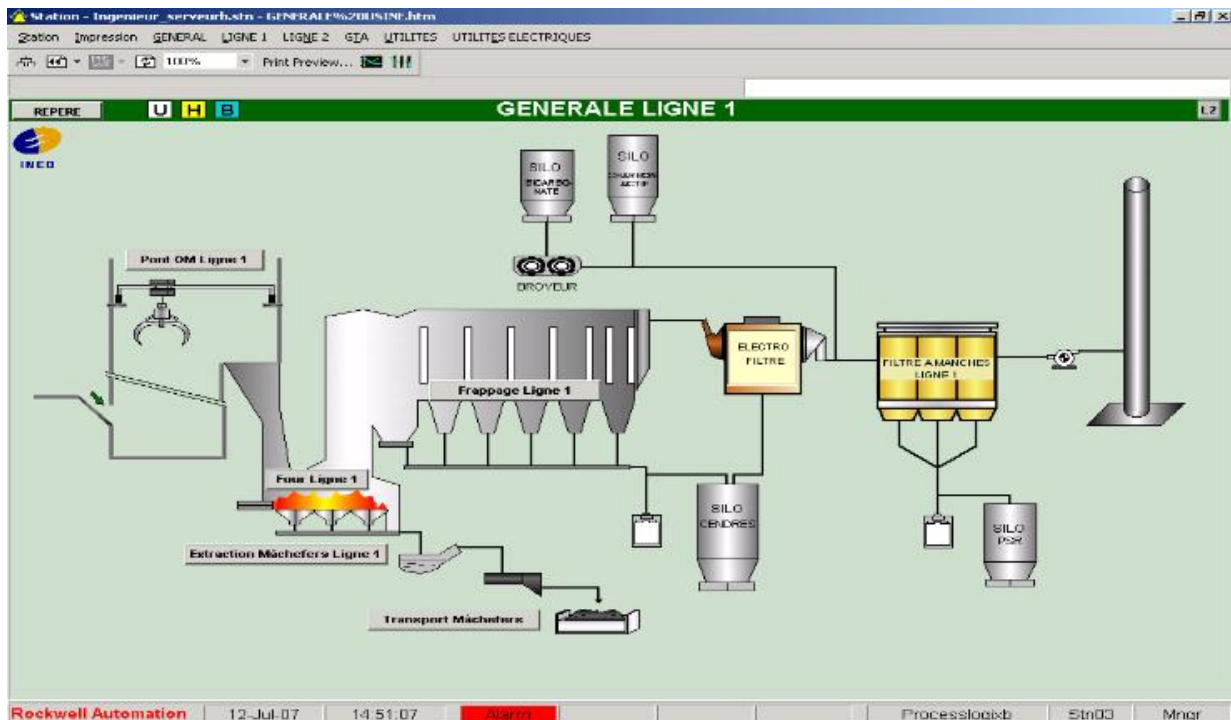
- 1 fosse à ordures ménagères de 5475 m³ ;
- 2 fours à grille horizontale de 10.78 t/h à PCI 2100 Kcal/kg chacun ;
- 2 chaudières vapeur de 32 t/h chacune (400 °C et 45 bars) ;
- 2 électrofiltres à un champ avec transformateur de 400V/70 kV ;
- 2 filtres à manches ;
- 1 aérocondenseur sous vide à 3 cellules ;
- 1 turbo alternateur de 14.3 MW électrique ;
- 1 réseau de vapeur alimentant la plate-forme chimique située à proximité ;
- 1 station de production d'eau déminéralisée ;
- 1 fosse de remise à pH des effluents pour recyclage (HCl et NaOH) ;
- 1 citerne aérienne de propane de 70 m³ ;
- 1 citerne de gazole non routier enterrée de capacité maximale 10 m³ ;

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- 1 silo de stockage de bicarbonate de sodium de 100 m³ ;
- 1 silo de stockage de coke de lignite de 80m³ ;
- 1 silo de stockage de cendres de 200m³ ;
- 1 silo de stockage de produits sodiques résiduaux de 150m³ ;
- un local de stockage d'urée solide en big bag (22 t maxi) ;
- un hall de stockage des mâchefers ;
- 1 transformateur 63kV□20kV, trois de 20kV□400V et un de 6kV□20kV ;
- des bureaux administratifs, tous situés sur une même tranche du bâtiment ;
- des ateliers ;

Synoptique de fonctionnement



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

1.3 Risques présents sur le site

Risques	Origine
Risque chimique	Acide chlorhydrique (>25%) Hydroxyde de Sodium (>5%) Bicarbonate de sodium Aquaprox 2690 Aquaprox 3302 Urée Coke de lignite Propane Daragrind Gazole non routier Huiles de graissage Cendres (refiom°) Produits sodiques résiduels
Risque incendie	La fosse OM, les trémies d'alimentation des fours et le quai de déchargement La citerne de propane (capacité maximale 70m3) Les locaux électriques haute tension (HTA et HTB)
Risque d'explosion, de projection d'objets	Les fours Les brûleurs des fours Les silos de coke de lignite (100m3), de cendres

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

	(200m3) et de bicarbonate (100m3) Des parties sous pression (d'eau et de vapeur)
Risques électrique	Transformateurs Cellules TGBT Armoires électriques
Risque Pression-Vapeur	Chaudières : 18 bars, 180° Soupapes sécurité Réseau pneumatique : 7 bars Réseaux hydrauliques
Espaces confinés et atmosphère explosive	Stockages et réseaux gaz Stockage et réseau coke de lignite Dépotage, stockage et réseau eau ammoniacale Armoire stockage produits chimiques atelier
Risque gaz	Panoplies gaz Canalisations gaz
Risque chute	Fosse Ponts OM et mâchefers Cheminée Nacelle volante PEMP Echafaudage, plateformes

PARTIE 2 : Organisation, Moyens & Méthodes

2.1 Moyens humains

Liste des responsables du site

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Fonction	Téléphone interne	Téléphone portable
Directeur d'usine	<u>03 44 29 34 11</u>	-
Adjoint au directeur	<u>03 44 29 34 09</u>	<u>06 74 64 31 60</u>

Formation et autorisation

Selon le Code du travail : « Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche ». Le personnel de l'UVE a donc suivi des formations nécessaires pour assurer leur sécurité et protéger leur santé. Ces formations sont adaptées aux risques auxquels le personnel est exposé.

INCENDIE

« Le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel » Code du travail.

Équipier de Première Intervention

L'ensemble du personnel de l'UVE a reçu une formation à la manipulation des extincteurs et des RIA. Ces personnes sont désignées comme Équipier de Première Intervention. Elles connaissent les attitudes à adopter lors d'un départ de feu et les moyens de lutte associés.

Les objectifs de l'Équipier de Première Intervention sont :

- Être capable de donner l'alerte rapidement.
- Utiliser les différents moyens de secours pour faire face à un feu.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Connaissance du signal d'alarme, des cheminements et de la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation.
- Désignation du personnel, connaissance de leurs missions, des techniques et des consignes de sécurité.

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Afin d'améliorer la sécurité sur le site et la réactivité du personnel IDEX Environnement, face à la survenue d'un accident ou d'un incident corporel humain, le personnel est formé aux gestes qui sauvent.

Les objectifs du SST sont :

- Être capable, dans un environnement professionnel, de porter assistance à un malade ou un blessé en attendant les secours publics.
- Permettre à l'entreprise de se conformer aux obligations du Code du Travail.

RISQUE CHIMIQUE

Différents produits chimiques sont présents en plus ou moins grande quantité sur l'UVE, une formation sur le risque chimique est donc obligatoire pour le personnel en charge des dépotages, du transport et de la manipulation de ces derniers.

Des formations ont donc eu lieu et elles ont pour but de donner une représentation des risques chimiques associés au poste de travail et de définir les équipements de protection collective et individuelle à mettre en place selon les situations.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Les objectifs du personnel formé au risque chimique sont :

- Identifier les risques liés aux agents chimiques
- Définir les mesures de prévention
- Confiner les déversements accidentels.

Pour tout problème chimique rencontré sur le site, l'Encadrement doit en informer le conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses :

Organisme	DEKRA
Nom et prénom du conseiller à la sécurité	
Téléphone	
Adresse mail	

RISQUE ÉLECTRIQUE

L'habilitation pour les travaux sur ou à proximité des installations électriques est obligatoire. L'employeur la délivre après s'être assuré que les travailleurs sont reconnus aptes par le médecin du travail et qu'ils ont reçu une formation théorique et pratique sur les risques électriques et les mesures de sécurité propres à ces travaux (Code du travail).

Le personnel ayant obtenu l'habilitation électrique et étant autorisé est composé :

- De l'Adjoint au Directeur d'usine
- Des Chefs de quart
- Des Techniciens de maintenance
- Responsable maintenance

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Les objectifs du personnel habilité electricien sont :

- Travaux sur ou à proximité des installations électriques
- Coupure d'organes au TGBT
- Coupure alimentation générale

PERSONNE COMPÉTENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)

Deux portiques de radioactivité sont présents en entrée et sortie des ponts de pesage afin de détecter si des matières radioactives se trouvent dans les déchets apportés ou dans les sous-produits sortis.

En cas de détection IDDEO fait appel à une entreprise spécialisée afin d'assurer la gestion post détection.

Rôles et responsabilités du personnel

ENCADREMENT

(Directeur, Responsable SQEE, Responsable maintenance & exploitation, Chef de quart)

- Faire évacuer les entreprises extérieures et les visiteurs
- Protéger les Équipers de Première Intervention
- Prévenir les secours

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Faire évacuer vers le point de rassemblement
- Vérifier l'évacuation
- Gérer l'incident sur le site
- S'identifier, accueillir et guider les secours au plus près de l'incident
- Informer IDEX Infra siège
- Informer l'ensemble des parties prenantes
- Prendre en charge la gestion de crise

PERSONNEL DE CONDUITE

- Prévenir les secours
- Prévenir l'ensemble du personnel
- Faire évacuer tous les véhicules apporteurs hors du hall de déchargement
- Ouvrir les barrières à l'entrée du site pour faciliter l'arrivée des secours
- Filtrer les entrées
- Mettre en sécurité l'usine
- Déclencher les trappes de désenfumage
- Faire cesser le dépotage et faire évacuer le transporteur hors du site
- Vérifier la fermeture des vannes de confinement des eaux d'incendie

GROUPE DE PREMIÈRE INTERVENTION

- Agir sur un départ de feu avec les EPI adaptés
- Vérifier la fermeture des vannes de confinement des eaux d'incendie

GROUPE SECONDE INTERVENTION

- Agir sur le sinistre avec les EPI adaptés
- Se tenir disponible pour les moyens de secours extérieurs (consignation gaz, électrique, chimique,...)

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

- Protéger la victime
- Alerter les secours
- Prodiguer les premiers soins

2.2 Moyens matériels

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)





SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement »

Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé, principalement au travail. De nombreux EPI sont à disposition sur le site.

LES EPI MIS À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (non nominatifs)

Equipements	Emplacement
Masques FFP3 	Salle de quart
	Stockage EPI
Gants anti-chaueur 	Atelier maintenance
	Salle de quart
Gants de protection (risques chimiques, mécaniques, micro- organiques) 	Stockage EPI
Combinaison intégrale risques chimiques 	Stockage EPI

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Ecran facial 	Atelier
Lunettes 	Stockage EPI
	Salle de réunion
Veste anti-chaleur 	Salle de quart
Casque de protection 	Salle de quart
	Salle de réunion
Visières ventilées 	Stockage EPI
Détecteurs multigaz Explosimètre 	Salle de quart
Détecteur NH3 	Salle de quart
Gilets haute visibilité 	Salle de quart
	Salle de réunion
Bouchons anti bruit jetables	Salle de réunion
Surchaussures coquées	Salle de quart




SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

LES EPI NOMINATIFS MIS À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL






Le personnel IDDEO dispose d'EPI nominatifs adaptés à leur morphologie afin d'effectuer leur travail en toute sécurité et dans un environnement hygiénique.

Ces EPI individuels sont suivis par le biais de feuilles d'émarginement. Lorsque ces EPI sont usés ou s'ils ne peuvent plus assurer la sécurité du personnel, chaque agent doit avertir l'Encadrement IDDEO, le responsable SQEE afin de procéder au remplacement de ces derniers.

EPI	
Casque de protection	
Bottes de sécurité	
Chaussures de sécurité	

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Bouchons d'oreilles moulés	
Casque anti-bruit	
Vêtements de travail	
Demi-masque FFP3	
Masque à cartouches	

PARTIE 3 : L'alerte

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

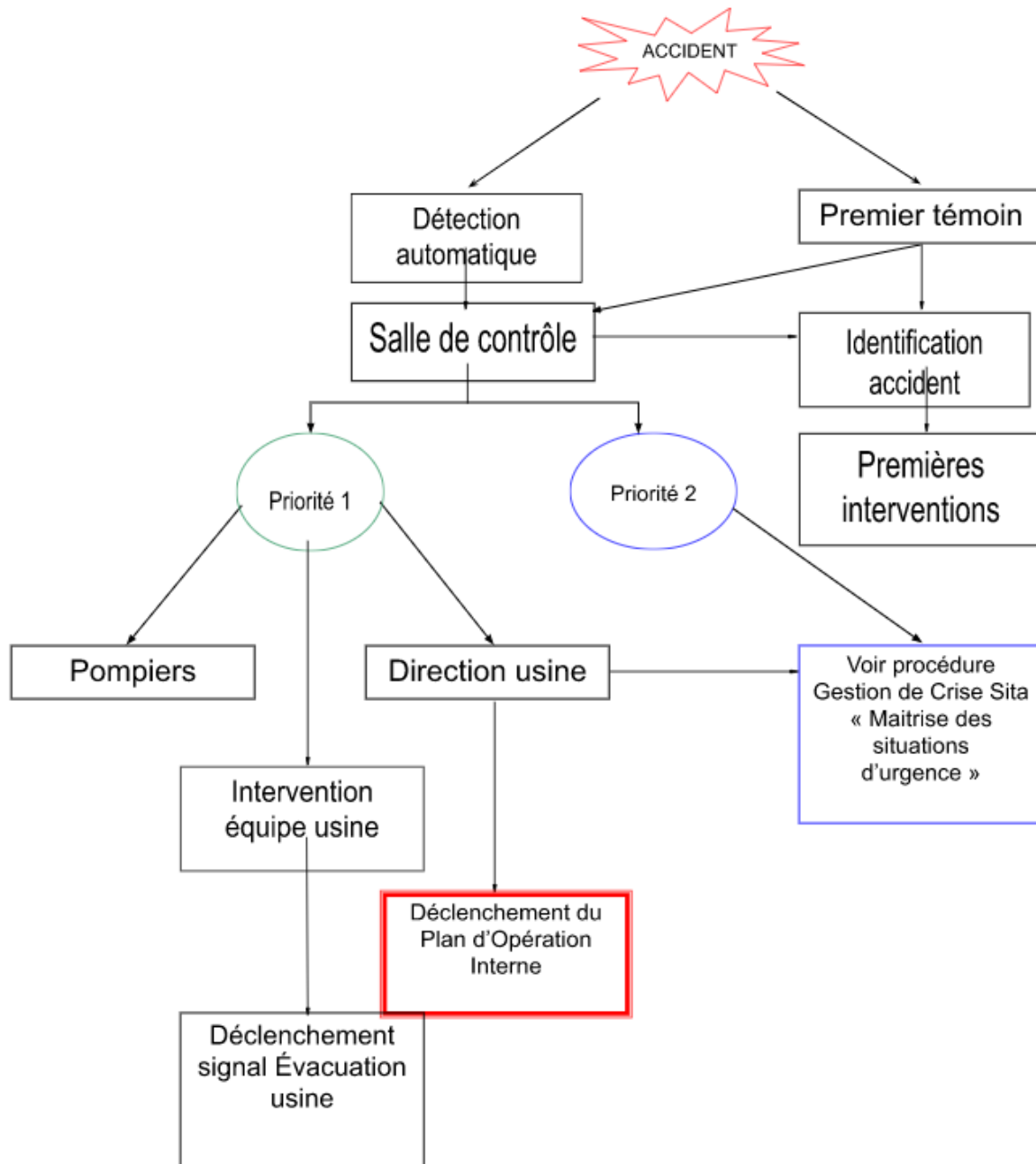
PLAN D'URGENCE

3.1 Incident

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

FICHE N° 1-1 SCHÉMA D'ALERTE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

LE POINT DE RASSEMBLEMENT

En cas d'incident, tout le personnel doit aller au point de rassemblement.

VÉRIFICATION DE L'ÉVACUATION

Au point de rassemblement, l'Encadrement est chargé de vérifier les personnes présentes. Pour cela, il utilise le classeur planning et le cahier de suivi des entreprises extérieures (Cf. Annexe 1).

EVACUATION DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES / VISITEURS

En cas de situation d'urgence, l'évacuation des entreprises extérieures s'effectue selon les modalités décrites dans les protocoles de sécurité et/ou les plans de prévention.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

3.2 Alerte des pompiers

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

FICHE N° 1-2 **ALERTE DES POMPIERS**

Appeler à partir d'un téléphone de l'usine les
SAPEURS POMPIERS 018 / SAMU 015 / GENDARMERIE 017
et donner les instructions suivantes :

*Ici l'usine d'incinération Esiane de la zone industrielle de Villers Saint Paul,
située au Avenue Frédéric et Irène JOLIOT CURIE,
60870 Villers Saint Paul. Commune de Villers Saint Paul
Le numéro de téléphone du site que vous voyez apparaître est celui du standard, celui de
la salle de contrôle, d'où je vous appelle, est le 03.44.29.34.06*

Nous avons :

- Incendie
- Fuite toxique
- Accident corporel
- Explosion
- Pollution
- Autre

Dans la zone :

- ← Zone1 (jaune)
- Zone2 (orange)
- ← Zone3 (marron)

Qui se localise dans :

- Incinérateur (bât.A)
- Centre de tri des emballages (bât.B)

Blessés :

OUI / NON/ pas connu

Nombre :

Les mesures prises ou en cours sont :

- Evacuation des lieux
- Intervention de l'équipe d'intervention
- POI déclenché

Présentez vous au :

- Poste d'accueil
- Portail de la plate-forme ferroviaire

Estimation de la direction du vent :

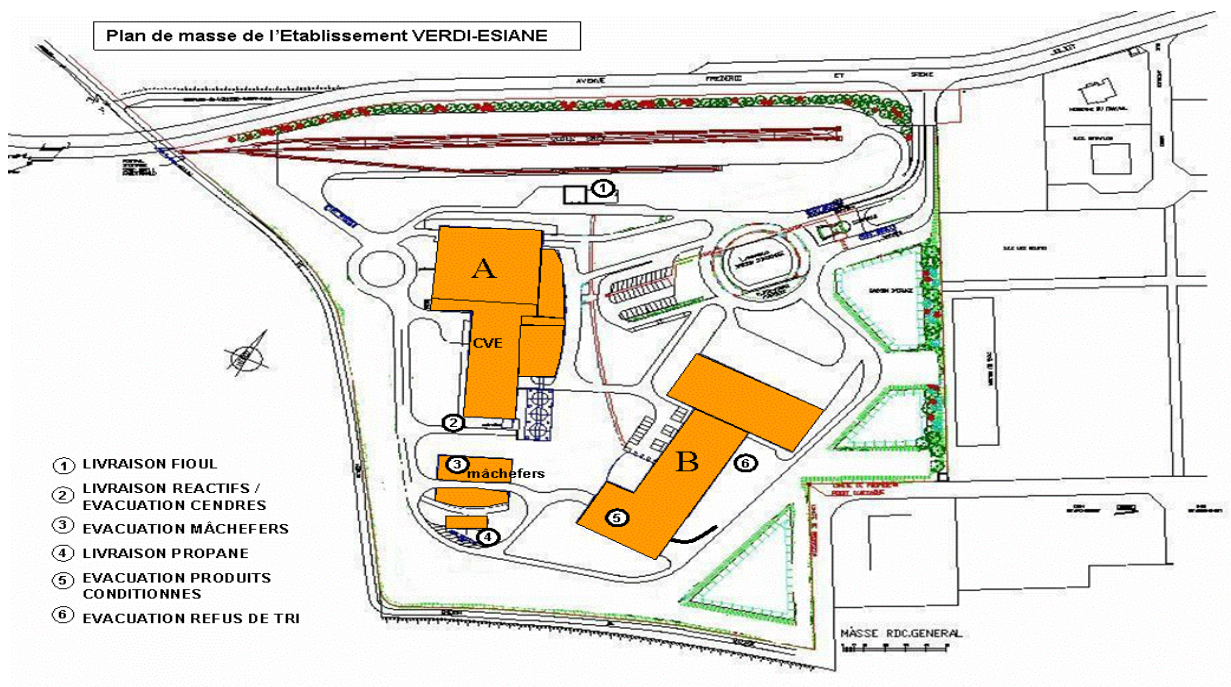
**FAIRE RÉPÉTER LE MESSAGE PAR VOTRE CORRESPONDANT
NE PAS RACCROCHER AVANT LES POMPIERS.
(Ils peuvent demander des informations complémentaires)**

Une fois les pompiers alertés, le Directeur des Opérations Internes (DOI) informe l'ensemble des administrations locales puis éventuellement le PC Sécurité Novergie IdF selon la procédure de la Fiche N° 1- 5.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

3.3 Plan zonage des pompiers



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

3.4 Accueil des secours externes

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

FICHE N° 1-4

FICHE D'ACCUEIL DES SECOURS EXTERNES



Cette fiche doit être remise aux premiers secours arrivés sur place. Le plus souvent, il s'agit des pompiers, et en l'occurrence, il faut la remettre au premier responsable arrivé.

Réflexes dangereux à ne pas avoir en arrivant sur le site :

- Coupure générale et/ou locale de l'alimentation électrique
- Coupure générale et/ou locale de l'alimentation en eau de ville
- **Avant de tenter toute action, prenez contact avec le personnel d'exploitation**

Prise de contact avec le personnel d'exploitation :

- Présentez-vous tout d'abord au DOI/responsable Logistique qui vous accueillera, notera votre arrivée et vous donnera les premières consignes de sécurité ;
- Vous pouvez ensuite vous mettre à disposition et sous les ordres du Commandant des Opérations Internes (COI) qui sera sur les lieux de l'intervention ;
- C'est le COI/DOI qui vous résumer la situation ;
- C'est avec le COI que vous conviendrez de la meilleure tactique d'intervention ;
- Le Commandement des Opérations de Secours pourra vous incomber lorsque le sinistre dépassera les limites de l'établissement.

Rappel des zones vitales des lignes de production de l'usine à protéger :

- Salle de contrôle ;
- Traitement de fumées dans son ensemble ;
- Local transformateurs et local TGBT ;
- Compresseurs d'air ;
- Fours ;
- Citerne aérienne de propane ;
- Chaudières et réseau de vapeur ;
- Extraction des mâchefers ;
- Stockage de produits chimiques ;
- Pont roulant de la fosse OM ;
- Stockage de pièces ;
- Groupe électrogène ;
- Ateliers de maintenance ;
- Local accueil/pesage ;
- Bureaux administratifs.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

3.5 Alerte des interlocuteurs locaux

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

FICHE N° 1- 5

ALERTE DES INTERLOCUTEURS LOCAUX

Le DIRECTEUR DES OPÉRATIONS INTERNES (DOI) appelle :

POLICE : 17

MAIRIE DE VILLERS SAINT PAUL : 03.44.74.48.40
Fax : 03.44.74.48.41

MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE : 03.44.25.09.08
Fax : 03.44.25.39.02

MAIRIE DE NOGENT SUR OISE : 03.44.66.30.30
Fax : 03.44.66.30.39

MAIRIE DE CREIL : 03.44.29.50.00
Fax : 03.44.29.50.02

PRÉFECTURE OISE : 03.44.06.12.34 ou 03.44.06.10.25
Fax : 03.44.45.39.00

DREAL BEAUVAIS : 03 44 10 54 00
Fax : 03 44 10 54 01

DREAL AMIENS : 03 22 33 66 00
Fax : 03 22 33 66 22 - 03 22 45 35 58

PC | SECURITE NOVERGIE/SITA I.d.F. : 01.47.89.77.30

Diffusion de l'alerte au sein de la Cellule de Crise NOVERGIE IDF

Message :

Répéter le message donné aux pompiers :

- Ici l'usine d'incinération ESIANE à VILLERS SAINT PAUL. Le numéro de téléphone du site est le 03.44.29.34.06 ;
- Un sinistre est survenu au sein de notre établissement situé Avenue Frédéric et Irène Joliot Curie 60870 Villers Saint Paul ;
- Le sinistre touche ... (localiser l'endroit où s'est déroulé l'événement) et a déjà généré (indiquer le type de sinistre : INCENDIE, EXPLOSION...) ;
- (Indiquer s'il y a des blessés, et le cas échéant le nombre et l'état) ;
- Le Plan d'Opération Interne est déclenché à l'intérieur de l'établissement ;
- Nous préconisons : (Choisir l'action appropriée)
 - l'interruption immédiate de la circulation routière dans le secteur de l'usine
 - une information des populations dans une zone de ... m sous le vent du fait de la possibilité d'émanations incommodantes voire toxiques.
 - etc.
- les sapeurs pompiers sont sur place ;

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

FICHE N° 1-5

ALERTE DES INTERLOCUTEURS LOCAUX

Services de secours ou entreprises fournissant du matériel	Numéro de téléphone	N° Fax	Heure d'appel
Pompiers	18 ou 112		
SAMU	15		
Police	17		
Ambulance de Nogent	03 44 71 78 78		
Centre antipoison	0825 812 822		
EDF (Dépannage)	0810 333 060		
Service des eaux (Urgence)	0811 902 902		
Mairie de VILLERS SAINT PAUL	03 44 74 48 40	03 44 74 48 41	
CPAM Oise (Creil)	0820 904 113		
CRAM Nord Picardie	03 20 05 60 28		
Préfecture Oise	03 44 06 12 34	03 44 45 39 00	
DREAL Beauvais	03 44 10 54 00	03 44 10 54 01	
Médecine du travail	03 44 74 48 30	03 44 74 49 91	
Inspection du travail	0820 320 902	03 44 55 60 77	
DDE (Creil)	03 44 64 62 40	03 44 28 68 37	
DDASS (Beauvais)	03 44 06 48 00		
Hôpital de Creil (24h/24h : 03 44 61 61 00)	03 44 61 60 00		
SARP (traitement produits chimiques)	01 34 97 25 00	01 34 77 22 09	
Météorologie nationale	08.92.68.02.28		
France Télécom (Assistance)	08.00.28.10.16		
Vaporisateur propane IGELEC(Primagaz)	02 47 32 39 57		
Citerne propane (Primagaz)	02 47 32 39 57		
Urgence Primagaz	0800 11 44 77		

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

ROHM and HAAS	03 44 74 48 80	03 44 71 46 80	
CRAY VALLEY	03 44 74 34 00	03 44 74 34 03	
DUPONT	03 44 74 44 32	03 44 74 43 59	

PARTIE 4 : SCÉNARIOS D'ACCIDENT

4.1 Incendie

4.1.1 - Consignes générales en cas d'incendie- cas classique

a. Incendie du hall de réception des emballages et cartons journaux :

Scénarios potentiels

Incendie de la zone de réception des emballages ménagers et papiers cartons. La superficie prise en compte dans les calculs de flux thermiques correspond à la surface totale du hall de stockage.

Flux thermique reçu	Distance pour chaque face du bâtiment (en m)	
	Façades Nord et Sud	Façades Est et Ouest
5 kW/m ²	41,5	27,5
3 kW/m ²	59	39

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

b. Incendie du hall de tri :

Scénarios potentiels

Incendie de la zone de tri des emballages ménagers. La superficie prise en compte dans les calculs de flux thermiques correspond à la surface totale du hall de tri.

Flux thermique reçu	Distance pour chaque face du bâtiment (en m)			
	Façades Est et Ouest		Façades Nord et Sud	
	Sans CF 1h30	Avec CF 1h30 de 10 m de haut	Avec CF 1h30 de 13 m de haut	Avec CF 1h30 de 10 m de haut
5 kW/m ²	38,5	12	0	0
3 kW/m ²	54	34,5	10	22

Ce hall possède sur ses façades Nord et Sud des murs CF 1h30 et seulement sur une partie sur sa façade Ouest.

a. Incendie du hall de stockage :

Scénarios potentiels

Incendie de la zone de stockage des emballages ménagers et papiers cartons. Les volumes pris en compte dans les calculs de flux thermiques correspondent à la capacité maximale susceptible d'être stockée.

Flux thermique reçu	Distance pour chaque face du bâtiment (en m)	
	Façades Nord et Sud	Façades Est et Ouest
5 kW/m ²	32,5	26
3 kW/m ²	45,5	37

Voir le plan des flux thermiques

a. Mesures de prévention du risque incendie :

Mesures de prévention :

Afin de limiter le risque incendie du centre de tri, certaines mesures seront prises :

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Les produits triés sont compactés et mis en balles. En conséquence, même si le taux d'humidité des produits est faible, la vitesse de propagation de la combustion sera considérablement limitée pour des raisons physiques de disponibilité d'air ;
- La zone de réception des emballages ménagers sera constamment sous contrôle visuel de l'opérateur chargé de l'alimentation des chaînes de tri ;
- Lors de travaux sur l'installation nécessitant une flamme (travaux de soudure par exemple), un permis de feu sera délivré à l'intervenant. Ce permis intégrera des mesures de prévention préalables à mettre en œuvre avant l'exécution des travaux ;
- L'interdiction de fumer sera clairement identifiée dans l'ensemble des bâtiments sur les aires de stockage à l'exception de zones fumeurs précisément identifiées et balisées ;
- Utilisation de matériaux et de structures incombustibles ;
- Mise en place de consignes générales et spécifiques ;
- Formation et sensibilisation du personnel à la manipulation des extincteurs ;
- Les appareils électriques utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur et dimensionnés convenablement.

Mesures de sécurité :

- Principe de désenfumage conforme au code du travail et à l'instruction IT 246.
- Présence de 5 poteaux incendie et de 2 réserves incendie (les mêmes que pour l'usine d'incinération) ;
- La protection de l'ensemble du centre de tri est assurée par un réseau RIA DN33 et des extincteurs à poudre ABC.
- Des extincteurs à eau pulvérisée et CO₂ sont disposés dans les locaux.

Réagir face à un début d'incendie :

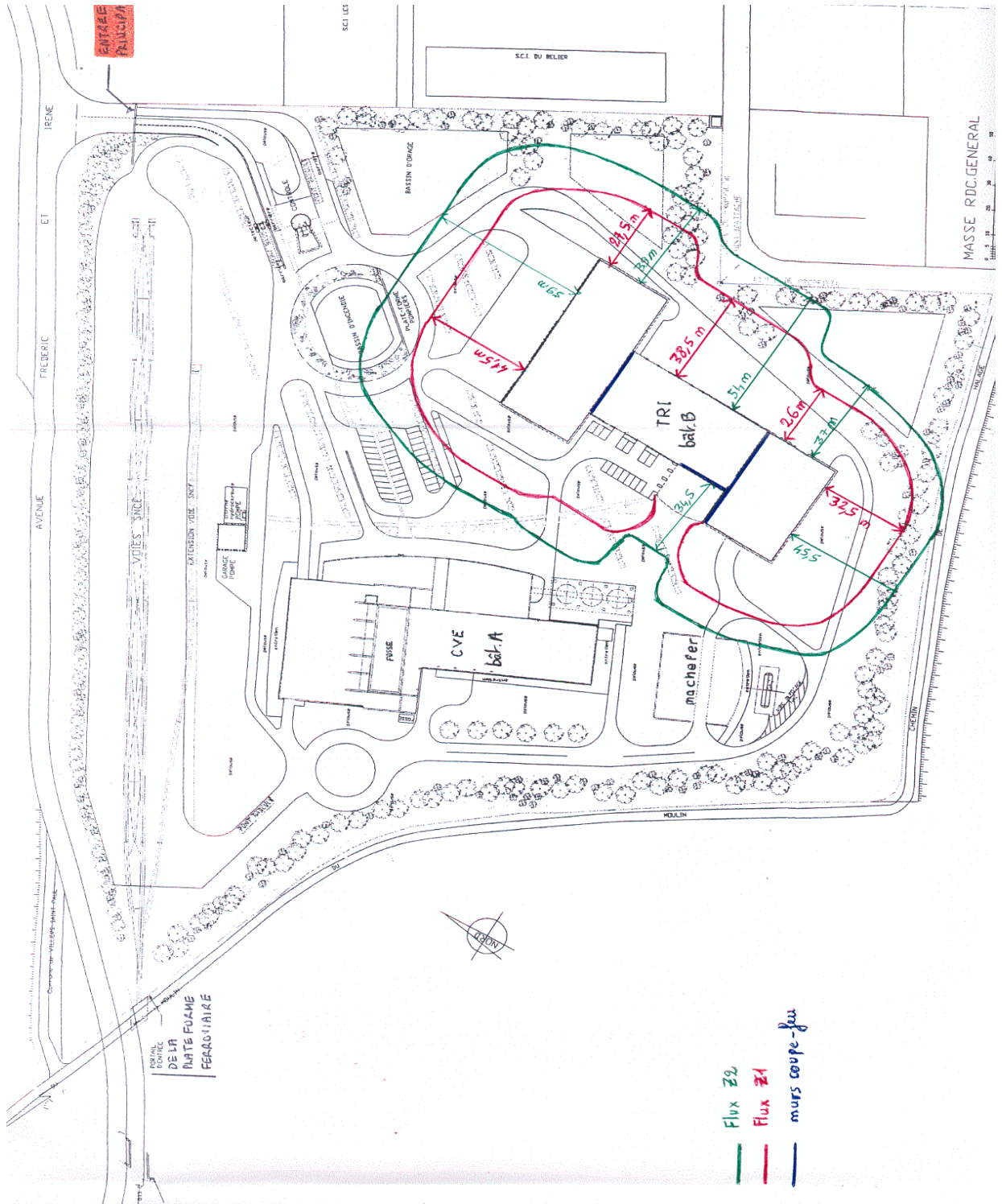
Au début d'un incendie dans le centre de tri :

- Alerter l'encadrement ;
- Faire évacuer le personnel vers le lieu prévu à cet effet ;
- Utiliser les RIA et extincteurs mis à disposition dans la zone concernée ;
- Ouvrir les exutoires de fumées ;
- Se protéger les voies respiratoires pour éviter toute asphyxie ;
- Faire alerter les secours extérieurs et déclencher la procédure interne ;
- Aller accueillir les secours et les faire diriger vers la zone concernée ;
- Rester à disposition des secours extérieurs.

4.1.1-b - Plan des flux thermiques dans le cas majorant

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

4.1.2 - Scénario d'accident en cas d'incendie- cas majorant

Effets DOMINO – Scénario majorant :

Considérant les distances relativement faibles entre les différentes zones : hall de réception, de tri, et de stockage, ainsi que la structure même du bâtiment c'est à dire l'effondrement des murs coupe-feu séparant les trois halls (hall de réception, hall de tri et hall de stockage), le scénario maximum envisageable est donc l'incendie de tout le centre de tri.

La réalisation d'un tel scénario implique que les moyens d'intervention mis en place par l'exploitant n'ont pas convenu et arrêté l'incendie et que l'action des sapeurs pompiers n'ait pas fonctionné.

Les valeurs (Longueur éq) et (Largeur éq) sont des valeurs approximatives qui permettent de respecter le volume de stockage du centre de tri étant donné sa forme irrégulière.

	Centre de tri 4920 m2
Longueur équivalente (L)	120 mètres
Largeur équivalente (l)	41 mètres
Diamètre équivalent	61 mètres
Hauteur de flamme	33 mètres

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Les hypothèses en matière de combustibles de référence restent inchangées.
Les distances de flux thermiques déterminées ci-dessous permettent l'établissement d'un plan de secours par les services départementaux si ce cas se produisait.

Distance (en m)	Centre de tri 4920 m ²	
	d (5 kW/m ²)	d (3 kW/m ²)
Distance par rapport aux façades Est et Ouest	60	87
Distance par rapport aux façades Nord et Sud	37	53

4.1.2-b - Plan des flux thermiques dans le cas majorant

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

4.1.3 - Scénario d'incendie dans les locaux électriques

Installations concernées :

- 3 locaux de transformation à huiles et un turboalternateur de 14 MW comportant de l'huile ;
- 2 locaux TGBT avec faux planchers ;
- Local du groupe électrogène avec une cuve de fioul.

Scénario :

- Risque d'incendie avec propagation par les huiles enflammées et émission de fumées toxiques ;
- Risque d'incendie de câbles, de moteurs ou autre matériel électrique, dans les locaux TGBT ou les autres locaux électriques.

Moyens d'intervention et conduite à tenir :

- Intervenir dans la mesure du possible au moyen d'extincteurs CO₂ et poudre ;
- Ouverture du disjoncteur du groupe électrogène ;
- L'alimentation haute tension 63kV peut être coupée manuellement par le dispositif du «tourner pousser lumineux» situé au poste **HTB** ;
- Les transformateurs 20 kV peuvent être arrêtés par ouverture de leurs cellules respectives ou par bouton d'arrêt d'urgence dans le même local ;
- Informer la salle de contrôle afin de prévenir les secours extérieurs.
- Possibilité d'effectuer une coupure générale de courant par le pupitre de repli situé en salle de commande

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

4.1.4 - Scénario d'incendie dans la fosse à déchets

Feu naissant dans la fosse à déchets ou provenant d'un camion sur le quai, d'une trémie de chargement de four ou de la trémie du broyeur :

- Risque de feu de grande ampleur se propageant par déplacement de matière, rayonnement calorifique et diffusion des fumées à cette zone de l'usine ;
- Risque d'émission de fumées toxiques ou corrosives dans cette zone de l'usine et en particulier vers la salle de contrôle située au-dessus de la fosse et rendant la visibilité nulle ;
- Risque de destruction des ponts roulants ;
- Risques d'affaiblissement des charpentes métalliques de la couverture de l'aire du quai de déchargement et de la fosse.

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible

Au début uniquement de l'incendie dans la fosse :

- Intervenir au moyen du canon à eau puis des RIA les plus proches ;
- Simultanément, essayer d'agir sur le foyer en le déblayant à l'aide du grappin ;
- Ouvrir les exutoires de fumées en toiture ;
- Ouvrir l'aspersion de refroidissement de la cabine du pontier ;
- Placer les ponts roulants en voie de garage.

Notons que la fosse à une profondeur de 13m et que ces parois sont coupe feu 2h.

Longueur de la fosse : 36 m

Largeur de la fosse : 11.6 m

4.1.5 - Scénario d'incendie dans les trémies des fours

Feu naissant dans une trémie de chargement de four ou remontant depuis l'intérieur du four :

- Risque de feu de grande ampleur se propageant par déplacement de matière, rayonnement calorifique et diffusion des fumées à cette zone de l'usine ;
- Risque d'émission de fumées toxiques ou corrosives dans cette zone de l'usine et en particulier vers la salle de contrôle située au-dessus de la fosse et rendant la visibilité nulle ;
- Risque de destruction des ponts roulants ;

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Risques d'affaiblissement des charpentes métalliques de la couverture de la fosse.

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible

Au début uniquement de l'incendie dans une trémie de chargement du four :

- Ouvrir les buses d'aspersion et arroser avec le canon à eau de la fosse;
- Accélérer le vidage par le poussoir pour envoyer le début d'incendie dans le four;
- **Augmenter la dépression du four.**
- Simultanément, essayer d'étouffer le foyer par écrasement au moyen du grappin plein de déchets;
- Ouvrir les exutoires de fumées en toiture ;
- Placer les ponts roulant en voie de garage.

Notons que les trémies sont sous surveillance vidéo permanente depuis la salle de contrôle.

4.1.6 - Scénario d'incendie dans la citerne propane

Installation concernée : citerne aérienne de propane de capacité maximale 70 m³ (remplie à 90%) comportant un système de vaporisation électrique de 1250 kg/h.

Scénarios potentiels :

Risque d'inflammation de la cuve par une source extérieure (camion, foudre...) sur une fuite gaz (soupape, joint, vanne, rupture de canalisation...)

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible et dès apparition d'une source de chaleur pouvant mener au cas ci dessus :

- Robinet d'arrêt général manuel sur le réservoir à fermer en cas de fuite ;
- Coupure de l'alimentation électrique générale au local TGBT ;
- Interrupteur d'arrêt général pour arrêt du vaporisateur ;
- Vanne d'arrosage par rampe d'aspersion d'eau (**clé** de fontainier sur place) ;
- Prévenir la salle de contrôle ;
- Fermer la vanne de sectionnement ¼ de tour à la zone de dépotage des cendres ;
- La salle de contrôle déclenche l'alerte et prévient le fournisseur de l'installation gaz.

Primagaz (installateur cuve propane) : 02 47 32 39 57

Primagaz urgence : 0800 11 44 77

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Implantation de la citerne de propane :

Cette citerne a été implantée par une société spécialisée de façon à être la plus éloignée possible des installations à risques de l'usine. Par contre, elle peut constituer un gros inconvénient car elle se situe juste en bordure de voirie de circulation.

De plus elle dispose d'un système de sécurité permettant son arrosage au moyen d'une rampe commandée de l'extérieur par l'intermédiaire d'une vanne située à proximité (clé de fontainier disponible sur place).

4.2 Déversement de produits chimiques

La zone concernée par ce risque est **la zone chimique** où sont entreposés les produits tels que :

- L'acide chlorhydrique (HCl) dont la capacité maximale est de 5 m³ ;
- La soude (NaOH) dont la capacité maximale est de 5 m³ ;
- Le nalco 1256 dont la capacité maximale est de 1 m³ ;
- Le solerpon CPSD dont la capacité maximale est de 1 m³ ;
- Le fioul dont la capacité maximale de la cuve enterrée est de 10 m³ ;
- Les cendres du process ;
- Le coke de lignite.

Une liste de tous les produits présents sur le site est détaillée *Fiche N° 2-9-i* (type de produit, quantité maximale, fiches de données de sécurité disponibles sur le site, localisation).

Pour l'ensemble de ces risques, l'usine est dotée de matériels de première intervention au niveau de l'incendie, mais également en cas de déversement de produits chimiques ou d'hydrocarbures (absorbants universels). De plus le site fait office de rétention et possède 2 bassins de confinement de tous produits ruisselant sur les voiries et munis de vannes guillotines manuelles d'isolement fermées en fonctionnement normal.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Quelques retours d'expérience dans le domaine de l'incinération des déchets :

<u>Cause</u>	<u>Incident</u>	<u>Conséquences</u>
Accumulation de gaz dans la gaine lors de l'arrêt d'un four	Explosion dans la gaine d'air primaire	Gaine primaire détériorée
Engin explosif dans le four	Explosion dans le four	Détérioration du four (barreaux, châssis de rouleaux, réfractaires, tubes de chaudière)
Grande quantité de sciure dans la fosse	Incendie dans la fosse	Dégradation partielle du bâtiment
Ventilateur de tirage défectueux	Incendie du filtre à manche	Dégradation du filtre à manches

4.3 Explosion

4.3.1 - Explosion dans le four

Scénarios potentiels :

- Explosion dans le four due, soit au gaz propane lors d'un incident d'allumage, soit à une mauvaise combustion lors d'un arrêt intempestif du four en charge (formation de monoxyde de carbone) ;
- Explosion d'une bouteille de gaz ou autre engin explosif dans le four.

Conséquences :

Les conséquences d'une explosion dans les fours peuvent aller jusqu'à la destruction de l'enceinte avec projection de matériaux et victimes humaines.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible :

En cas d'explosion, de jour comme de nuit :

Cas n°1 : Les installations ne sont pas détruites

- Procéder à l'arrêt des lignes d'incinération et des équipements communs ;
- Isoler le circuit gaz propane par la vanne d'arrêt située à la zone de dépotage des cendres.

Cas n°2 : Les installations sont endommagées voire détruites

- S'il n'y a plus de courant : les lignes d'incinération non touchées sont mises « bas les feux » par le pupitre H 67004 « repli et commandes forcées » en salle de commande ;
- Isoler les circuits vapeur ;
Isoler le circuit gaz directement à la vanne d'arrêt située à la zone de dépotage des cendres;
- Isoler les circuits électriques concernant la zone sinistrée au niveau du local TGBT.

4.3.2 - Explosion sur l'alimentation en gaz des brûleurs

Scénarios potentiels :

- Explosion au niveau des brûleurs d'appoint lors d'un incident d'allumage, ou due à une fuite de gaz.

Conséquences :

Les conséquences d'une explosion au niveau des brûleurs dans le four/chaudière peuvent aller jusqu'à la destruction de l'enceinte avec projection de matériaux et victimes humaines.

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible :

En cas d'explosion, de jour comme de nuit :

Cas n°1 : Les installations ne sont pas détruites

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Isoler le circuit gaz propane par la vanne d'arrêt située à la zone de dépotage des cendres.
- Ventiler au maximum le hall four/chaudière en ouvrant toutes les portes ;
- Procéder à l'arrêt des lignes d'incinération et des équipements communs ;

Cas n°2 : Les installations sont endommagées voire détruites

- Isoler le circuit gaz directement à la vanne d'arrêt située à la zone de dépotage des cendres;
- Ventiler au maximum le hall four/chaudière en ouvrant toutes les portes ;
- S'il n'y a plus de courant : les lignes d'incinération non touchées sont mises « bas les feux » par le pupitre H 67004 « repli et commandes forcées » en salle de commande ;
- Isoler les circuits vapeur ;
- Isoler les circuits électriques concernant la zone sinistrée au niveau du local TGBT.

4.3.3 - Explosion des silos de pulvérulents

Scénarios potentiels :

- Explosion au niveau d'un silo de coke de lignite ou de cendres (peu probable pour les cendres).

Conséquences :

Les conséquences d'une explosion d'un silo de pulvérulents peuvent aller jusqu'à la destruction des bâtiments avec projection de matériaux et victimes humaines.

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible :

En cas d'explosion, de jour comme de nuit :

Cas n°1 : Les installations ne sont pas détruites

- Procéder à l'arrêt des lignes d'incinération et des équipements communs ;

Cas n°2 : Les installations sont endommagées voire détruites

- Isoler le circuit gaz directement à la vanne d'arrêt située à la zone de dépotage des cendres;

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- S'il n'y a plus de courant : les lignes d'incinération non touchées sont mises « bas les feux » par le pupitre H 67004 « repli et commandes forcées » en salle de commande ;
- Isoler les circuits vapeur ;
- Isoler les circuits électriques concernant la zone sinistrée au niveau du local TGBT.

4.3.4 - Explosion des parties sous pression

Scénarios potentiels :

- Rupture brutale de tubes, de réservoirs.

Conséquences :

Les conséquences d'un éclatement de parties sous pression peuvent mener à l'endommagement des chaudières avec diffusion de vapeur à très haute pression et température et provoquer des victimes humaines.

Moyens d'intervention et conduite à tenir dans la mesure du possible :

En cas d'éclatement de partie sous pression, de jour comme de nuit :

Les installations ne sont pas détruites

- Procéder à l'arrêt des chaudières (mise à bas des feux) en veillant à toujours assurer une circulation minimale d'eau ;
- Isoler les circuits vapeur annexes (réchauffeurs d'air, dégazeur, livraison VSPU...)

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

5.1 Incendie

<i>Moyens internes</i>	<i>Remarques</i>
48 extincteurs	répartis à tous les niveaux du centre de tri
8 RIA DN33	répartis au rez-de-chaussée du centre de tri
3 buses	aspersion des convoyeurs à chaque traversée de mur
3 guillotines coupe feu 1h30	isolement des halls à chaque traversée de mur par les convoyeurs
5 poteaux incendie de 60 m3/h	répartis sur le site (les mêmes que ceux de l'incinérateur)
1 réserve d'eau incendie	2 × 300 m3 (la même que pour l'incinérateur)
5 points d'aspiration	aspiration dans la réserve d'eau incendie
<ul style="list-style-type: none"> - Les RIA peuvent être alimentés par le réseau des poteaux incendie du site ou par le réseau eau de ville. La sélection du réseau s'effectue par action sur les vannes situées à l'entrée du hall de stockage des produits triés en balles. Il faut utiliser une clé de fontainier. - La zone administrative est isolée des halls de traitement par des parois coupe feu de degré 1h30 toute hauteur avec dépassement sur les côtés et dont les portes intérieures seront coupe feu 1h et munies de ferme porte ; - Les halls sont découpés en 3 zones isolées les unes des autres par des parois coupe feu de degré 1h30 et dont les portes intérieures sont coupe feu 1h (zone livraison, zone tri manuel, zone produits triés) ; - Plancher coupe feu de degré 1h ; - Sirène générale d'évacuation + éclairage de secours par blocs autonomes ; - Systèmes de désenfumage avec commandes spécifiques. 	
<i>Moyens externes : grille de départ à priori des moyens pompiers</i>	

Dans le cas d'un incendie qui nécessiterait l'intervention des pompiers (18 ou 112 d'un téléphone du centre de tri), les équipes de Creil/Nogent sur Oise peuvent être les premiers dépêchées selon l'ampleur du sinistre. Le centre de secours se situe à environ 9 km du site, soit un délai d'acheminement estimé à 15 minutes.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

5.2 Lutte toxique

<u>Moyens internes</u>	<u>Remarques</u>
Aucun moyen de lutte toxique sur le centre de tri	
4 commandes manuelles de désenfumage	Utilisent des cartouches de CO2
<p>La commande d'ouverture des exutoires de désenfumage est accessible par bris de glace. La commande de fermeture nécessite d'ouvrir le boîtier en soulevant sa façade avant. Ces commandes sont placées à des points stratégiques proches des sorties au niveau 0 m.</p>	

5.2 Secours aux pompiers

5.2.1 - Moyens internes

<u>Moyens Internes</u>	<u>Remarques</u>
2 à 3 personnes formées SST	Sur 27 personnes présentes en journée
Armoire de premiers secours	Cabine du chef des trieurs
Fauteuil pour position allongée	Local premiers soins, au 2ème étage de l'incinérateur

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

5.2.2 - Moyens externes

<u>Moyens externes</u>	<u>Remarques</u>
SOS Médecin Oise	03 44 66 44 66
Médecin généraliste de garde	appeler le commissariat de Creil : 03 44 61 17 17
Bureau de police de Nogent sur Oise	03 44 66 40 95
Pharmacien de garde	appeler le commissariat de Creil : 03 44 61 17 17
Centre anti-poison	08 25 81 28 22
Centre Hospitalier de Creil (Boulevard Laennec)	03.44.61.60.00
Clinique de Creil (rue Plessis Pommeraye)	03 44 61 33 33
Ambulance de Creil	03 44 26 13 18
Ambulance de Villers Saint Paul	03 44 71 23 55
Ambulance de Pont Sainte Maxence	03 44 55 95 29
Ambulance de Montataire	03 44 24 23 24
Médecin du travail à proximité du site	03 44 74 48 30 / 74 49 90 – en journée uniquement

5.3 Levage / Génie civil

5.3.1 - Moyens internes

<u>Moyens internes</u>	<u>Remarques</u>
------------------------	------------------

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Tracto-chargeur de balles	Stationnement dans le centre de tri des emballages
Chariot élévateur de manutention à conducteur porté	Stationnement dans le centre de tri des emballages
Engin de chantiers type 4 (chargeuse à godet)	Stationnement dans le garage de l'incinérateur
Chariot élévateur de manutention à conducteur porté	Stationnement dans l'incinérateur

5.3.2 - Moyens externes

<u>Moyens externes</u>	<u>Remarques</u>
LEFEVRE manutention- Bresle	03 44 10 02 04
ATOOUT Levage – Montataire	03 44 61 10 00
LOCAMOD – Montataire	03 44 61 16 60
KILOUTOU – Saint Maximin	03 44 28 49 49

5.4 Transfert / transport de produits

5.4.1 - Moyens internes

<u>Moyens internes</u>	<u>Remarques</u>
Tracto-chargeur de balles	Stationnement dans le centre de tri des emballages
Chariot élévateur de manutention à conducteur porté	Stationnement dans le centre de tri des emballages
Engin de chantiers type 4 (chargeuse à godet)	Stationnement dans le garage de l'incinérateur

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Chariot élévateur de manutention à conducteur porté	Stationnement dans l'incinérateur
---	-----------------------------------

5.4.2 - Moyens externes

<u>Moyens externes</u>	<u>Remarques</u>
Sanitra services – Nogent sur Oise	03 44 73 05 97
Roussillon - Montataire	03 44 27 51 58
Dubourget SA – Baligny sur Thérain	03 44 56 51 69
Vandenboossche frères – St Maximin	03 44 24 06 05
Oissel Transport - Creil	03 44 24 27 31
Transport Glise - Creil	03 44 71 26 41
Chimirec Valrecoise – Saint Just en chaussée	03 44 77 52 10

5.5 Transport du personnel

5.5.1 - Moyens internes

<u>Moyens internes</u>	<u>Remarques</u>
Voiture d'astreinte type renault kangoo	Stationnement sur le parking de l'incinérateur

5.5.2 - Moyens externes

<u>Moyens externes</u>	<u>Remarques</u>
Transport Evrard SA - Creil	03 44 64 66 66
Autocars Carlos martins - Creil	03 44 72 79 74
Transport Carel - Compiègne	03 44 36 67 26
Creil Radio Taxis	03 44 25 18 18

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Taxi Creil Alain Breton - Creil	06 07 33 27 26
---------------------------------	----------------

5.6 Transmission, téléphone, radio

5.6.1 - Moyens internes

<u>Moyens internes</u>	<u>Remarques</u>
Téléphones et fax du centre de tri	
Téléphone et fax du poste d'accueil	Relié à France télécom
Téléphones et fax de l'incinérateur	Relié à France télécom via autocommutateur
6 Talkie - walkie	Dans le bureau du chef d'exploitation SITA
Téléphones portables de fonction	Si disponible

5.6.2 - Moyens externes

<u>Moyens externes</u>	<u>Remarques</u>
Téléphones portables personnels	Si disponibles

Le site dispose d'un relais de diffusion interne de l'information par une société de surveillance 24h/24 qui peut diffuser l'information au groupe Novergie/SITA IDF (PC sécurité 01 47 89 77 30 qui se chargera d'appeler la cellule de crise Novergie/SITA IDF).

5.7 Points stratégiques du site

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

5.7.1 - Points stratégiques du site

Dans tous les cas, les services de secours extérieurs doivent demander l'autorisation au Directeur des Opérations Internes de l'usine (ou au cadre d'astreinte) avant d'engager des manœuvres de coupure de circuits (Gazole non routier, vapeur, eau, électricité...).

En effet, en cas de non-respect de cette demande d'autorisation, la mise en sécurité des installations peut s'avérer difficile. Par exemple, il est interdit de couper l'alimentation des installations électriques sans avoir procédé au préalable à l'arrêt des équipements en toute sécurité par le personnel de l'établissement, selon les ordres du Directeur des Opérations Internes et/ou du cadre d'astreinte. Dans tous les cas, il faut se référer au DOI ou son remplaçant.

5.7.2 - Emplacement du post de commandement (PC)

En cas de sinistre, les acteurs participant aux secours disposent provisoirement des moyens de communication (talkies, téléphones, fax...). Cet emplacement servira de poste de commandement, d'où les informations seront analysées.

Cet emplacement sera défini selon l'ampleur et la localisation du sinistre (au centre de tri ou à l'incinérateur) :

- En salle de commande de l'incinérateur ;
- Dans les bureaux du centre de tri ;
- Au local accueil/pesage ;
- A la base vie sur la plate-forme ferroviaire en période d'arrêt technique (mais pas de moyen de communication).

5.7.1 - Emplacement du point de rassemblement

En cas de sinistre, les acteurs participant à l'évacuation doivent guider toutes les personnes non intervenantes dans le sinistre vers le point de rassemblement situé au poste d'accueil/pesage à l'entrée du site.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Cet emplacement servira dans le même temps de poste médical avancé provisoire en attendant l'arrivée des secours. Il sera donc nécessaire d'y acheminer les différents matériels utiles aux premiers soins.

PARTIE 6 : Déclenchement du plan particulier d'intervention de la plateforme chimique

6.1 Evaluation des risques de la plateforme chimique

La plate-forme chimique de VILLERS SAINT PAUL regroupe différentes activités pouvant générer des risques importants pour les populations se trouvant aux alentours.

Étant donné que les installations d'IDDEO se trouvent dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention, il est alors nécessaire que les consignes données par la plate-forme chimique soient respectées.

- Produits utilisés et risques associés:

<i>Etablissement</i>	<i>Produits dangereux</i>	<i>Nature des risques</i>
Cray VALLEY	Acide acrylique	Gaz toxique - Incendie
DAOW	Acide acrylique	Gaz toxique - Incendie
DUPONT	Chlore monométhylamine	Gaz toxique - Incendie

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

6.2 Organisation des secours de la plateforme chimique

- **Organisation des secours prévue par de la plate forme chimique :**

Deux niveaux d'intervention sont déclinés :

Premier niveau d'intervention :

L'industriel prend les mesures de première urgence, conformément à son Plan d'Organisation Interne.

Des équipes spécialisées, régulièrement entraînées, et des matériels de lutte adaptés lui permettent de faire face rapidement à un accident sur son site.

Deuxième niveau d'intervention :

En cas d'évolution du sinistre hors de leur site, le Préfet déclenche puis coordonne l'intervention des moyens lourds de secours publics :

- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Protection civile ;
- Services médicaux d'urgence ;
- Services de police ;
- Gendarmerie...

Les populations voisines de l'usine sont dans ce cas alertées.
Ci-après le fonctionnement de l'alerte et la réaction à avoir.

6.3 Mesures en cas de déclenchement du PPI

**LES BONS RÉFLEXES
EN CAS D'ALERTE
ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR :
EXPLOSION, INCENDIE, NUAGE TOXIQUE**

Si un accident grave se produisait dans une usine proche, l'alerte est donnée par un

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



idex
VALORISER LES ÉNERGIES

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR : EXPLOSION, INCENDIE, NUAGE TOXIQUE

Si vous
entendez
la sirène



**= Risques majeurs,
il faut réagir
immédiatement**

Gardez ce document en permanence à proximité de votre téléphone

1

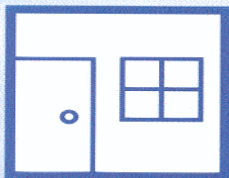


**Enfermez-vous
tout de suite**



**N'allez pas chercher
vos enfants à l'école**

2



**Fermez portes
et fenêtres**



**Ne fumez pas, évitez
toute flamme ou étincelle**

3



Ecoutez la radio
Radio Mercure 87,6 MHz
ou Contact FM 90,1 MHz



Ne téléphonez pas

**La fin de l'alerte sera donnée
par la sirène**



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

6.3 Mesures d'IDDEO en cas de déclenchement du PPI

A l'audition du signal de la plate forme chimique, le personnel d'IDDEO suivra strictement les fiches réflexes fournies par celle ci :

- pour l'incinérateur :
 - isolement en salle de contrôle ;
 - fermeture des portes et fenêtres ;
 - calfeutrage des ouvertures, des pourtours des portes et fenêtres et des aérations ;
 - écoute de la radio CONTACT FM 90.1 MHz (ex FUGUE) ou MERCURE 87.6 MHz.

La mise en sécurité de l'incinérateur et du centre de tri ne pourra avoir lieu que sur ordre de la direction.

- pour le centre de tri :
 - isolement dans le réfectoire ;
 - fermeture des portes et fenêtres ;
 - calfeutrage des ouvertures, des pourtours des portes et fenêtres et des aérations ;
 - écoute de la radio CONTACT FM 90.1 MHz (ex FUGUE) ou MERCURE 87.6 MHz.

PARTIE 7 : Accueil et documentation à remettre aux pompiers

7.1 Accueil des pompiers

L'Encadrement IDEX Environnement Villers Saint Paul est en charge de l'accueil des pompiers, il doit :

- Guider les pompiers jusqu'aux portes d'accès principales qui permettent aux pompiers d'intervenir au plus près de l'incident /accident.
- S'identifier auprès des pompiers (port d'un gilet haute visibilité)

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

- Donner le classeur rouge **URGENCE INCENDIE** (situé en salle de quart) aux pompiers.
- Si possible, leur faire un bref compte-rendu de la situation:
 - Origine de l'incident/accident.
 - Type de matériaux, produits chimique à proximité.
 - Dangers associés à la zone de l'incident/accident.
 - Présence de blessés avec la gravité
 - Nombre de personnes absentes lors de l'appel de présence au point de rassemblement.
 - Si ces dernières sont identifiées, indiquer aux pompiers leur localisation probable. (Exemple : Chef de quart : salle de supervision, agent de maintenance dans le bâtiment process, etc.)
 - Actions déjà mises en place par IDEX
- Indiquer, si c'est le cas, les locaux du bâtiment où la vérification de l'évacuation n'a pas pu être effectuée.
- Donner un trousseau de clés de l'usine afin de faciliter l'accès aux pièces éventuellement fermées. Ce trousseau est disponible auprès de l'astreinte encadrement.
- Rester auprès des pompiers pour donner des informations complémentaires aux documents du classeur **URGENCE INCENDIE**.

7.2 Documents à transmettre aux pompiers : CLASSEUR URGENCE INCENDIE

Voici ce que l'on trouve dans le classeur **URGENCE INCENDIE**

7.2.1 - FICHES SITUATION D'URGENCE INCENDIE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

Fiches présentées aux pages 33 à 39

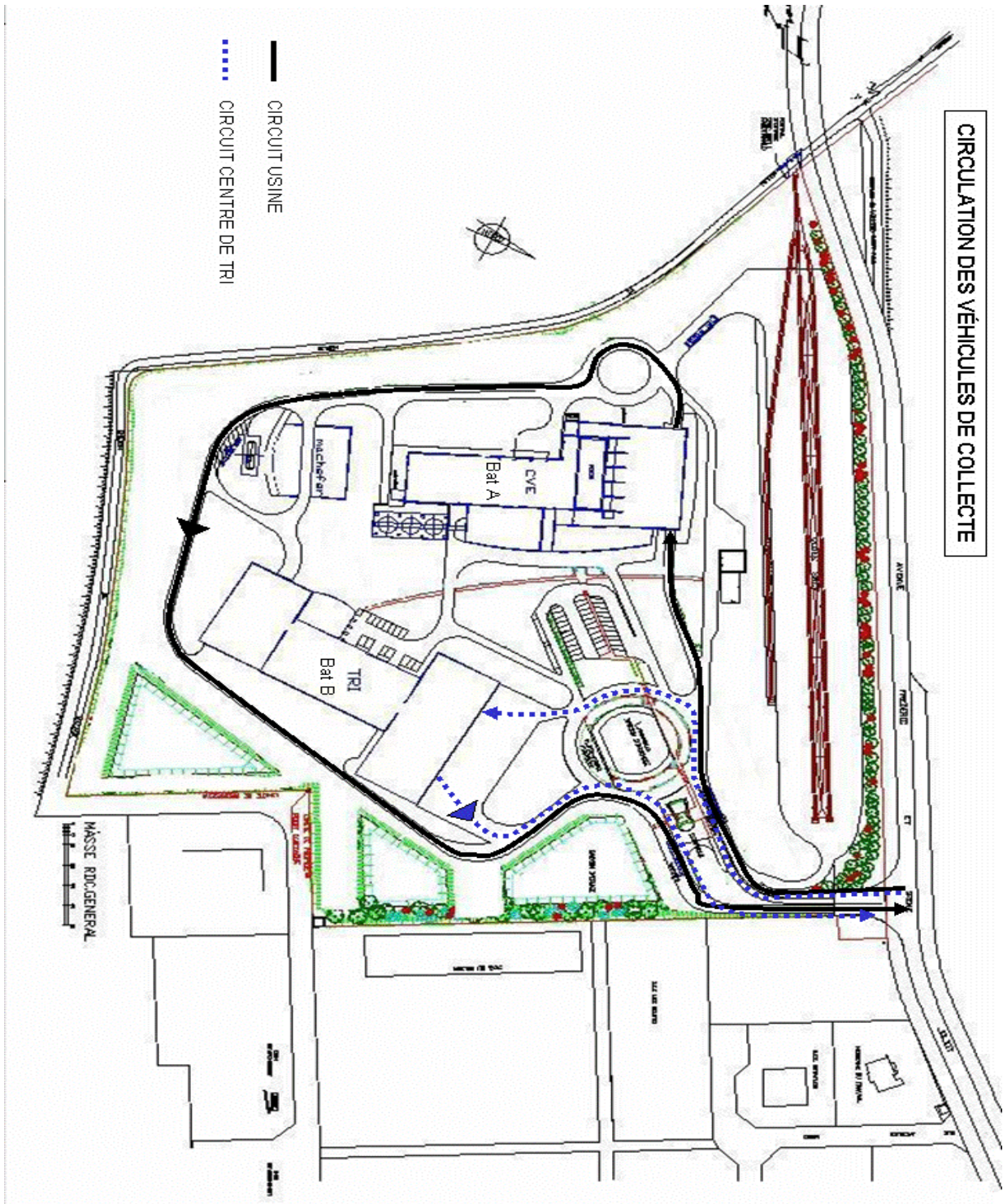
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.2 - PLAN DE CIRCULATION

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



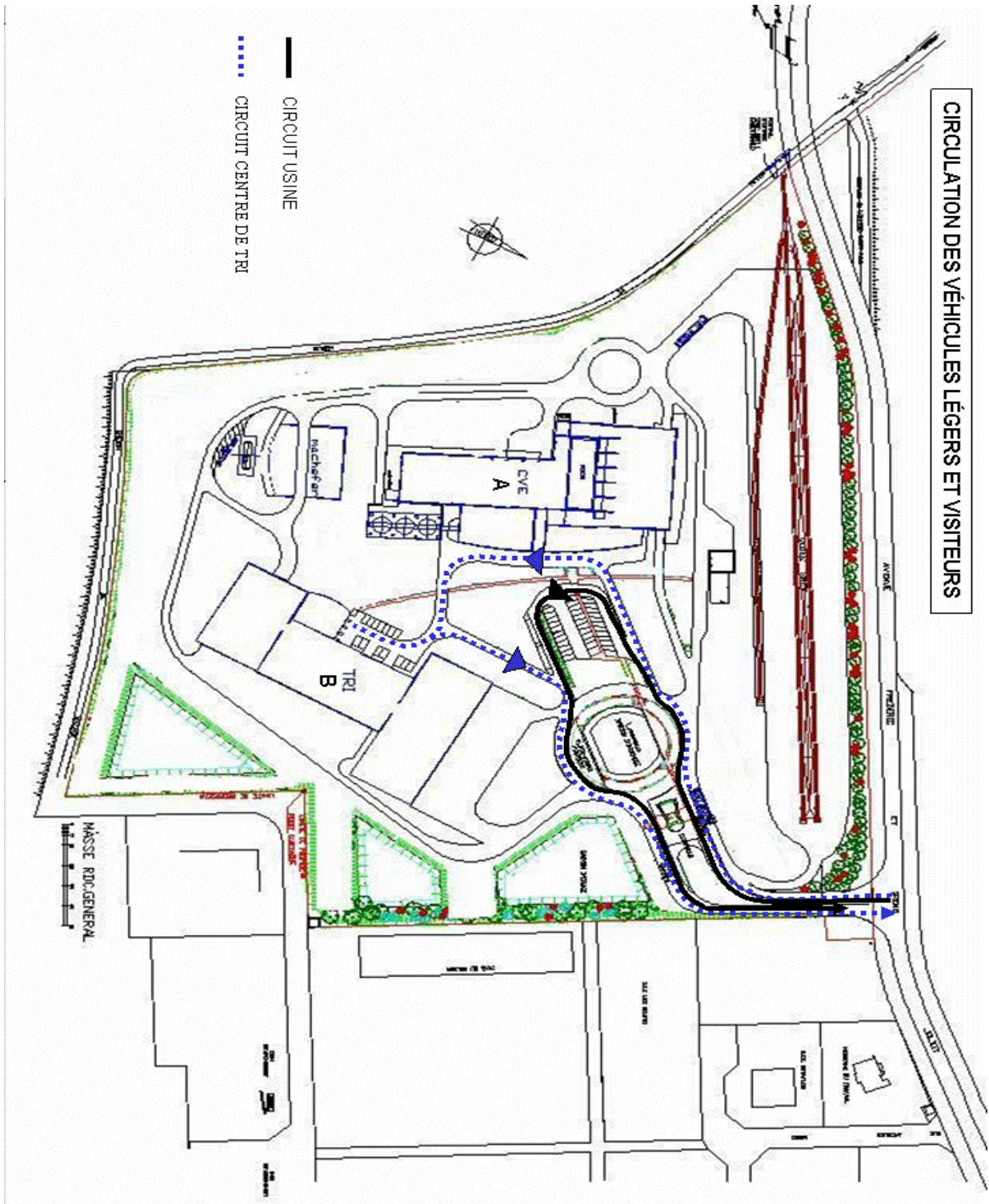
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.3 - CIRCULATION DES VÉHICULES LÉGERS ET VISITEURS

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



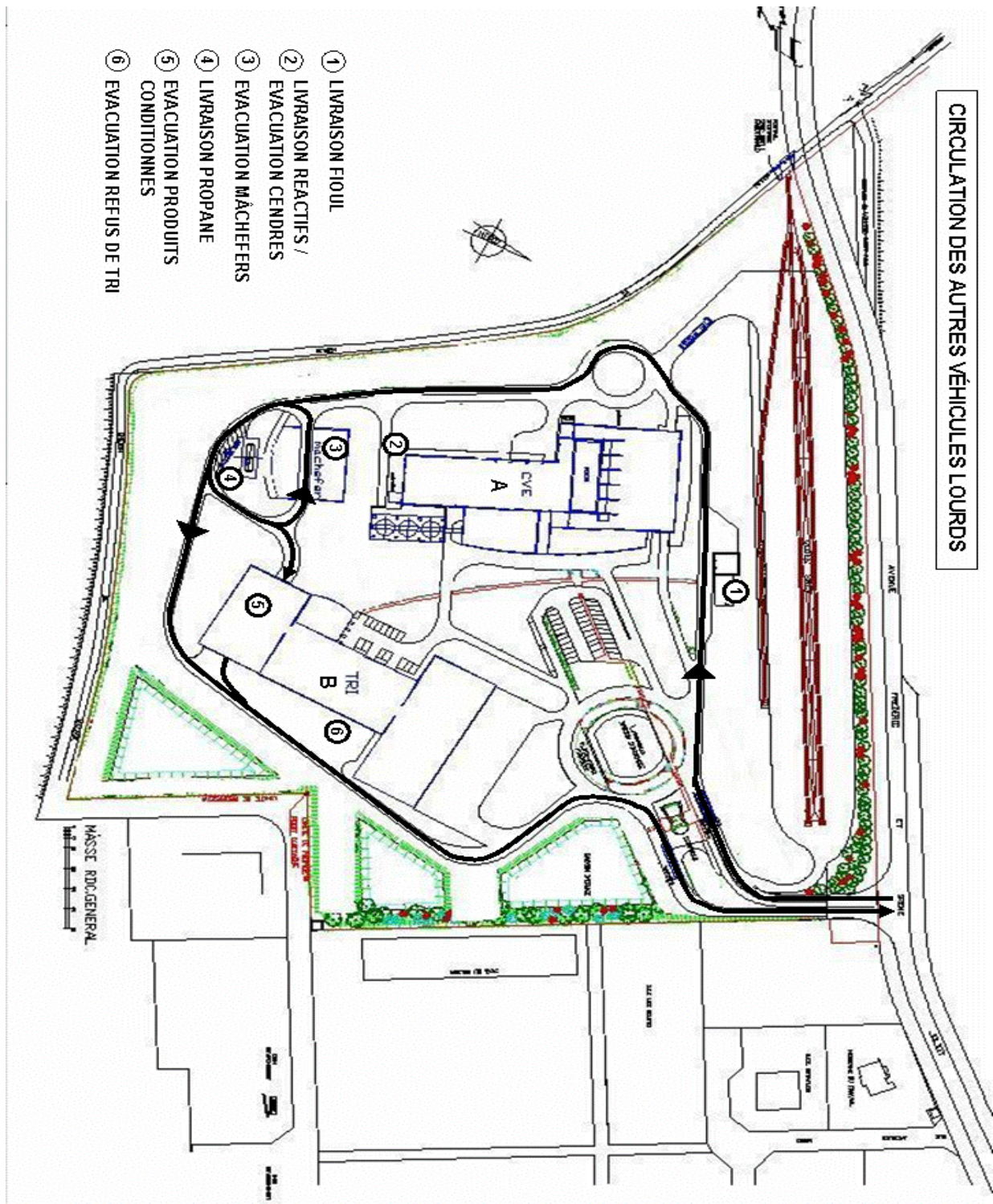
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.4 - CIRCULATION DES AUTRES VÉHICULES LOURDS

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

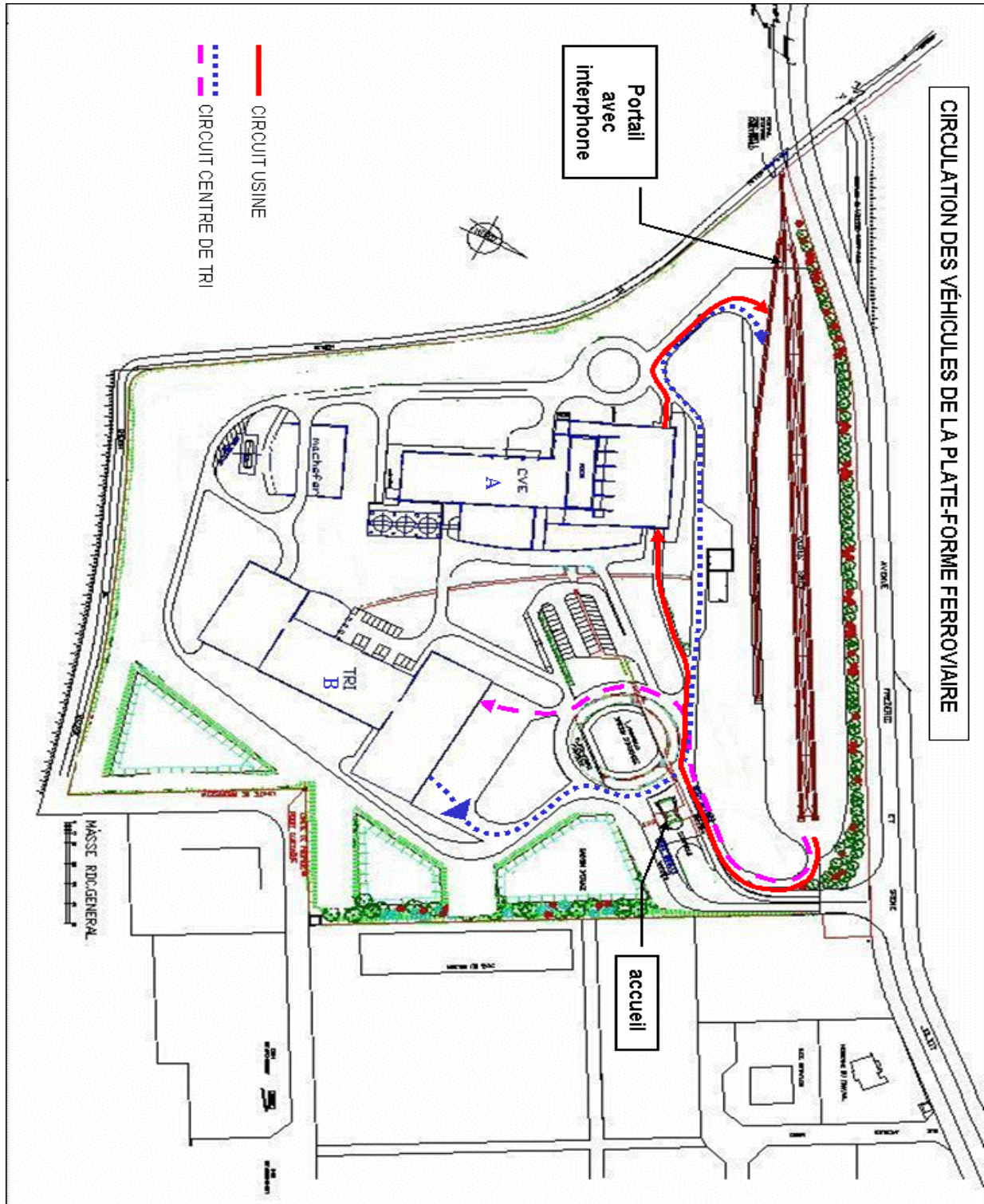
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.5 - CIRCULATION DES VÉHICULES DE LA PLATE-FORME FERROVIAIRE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



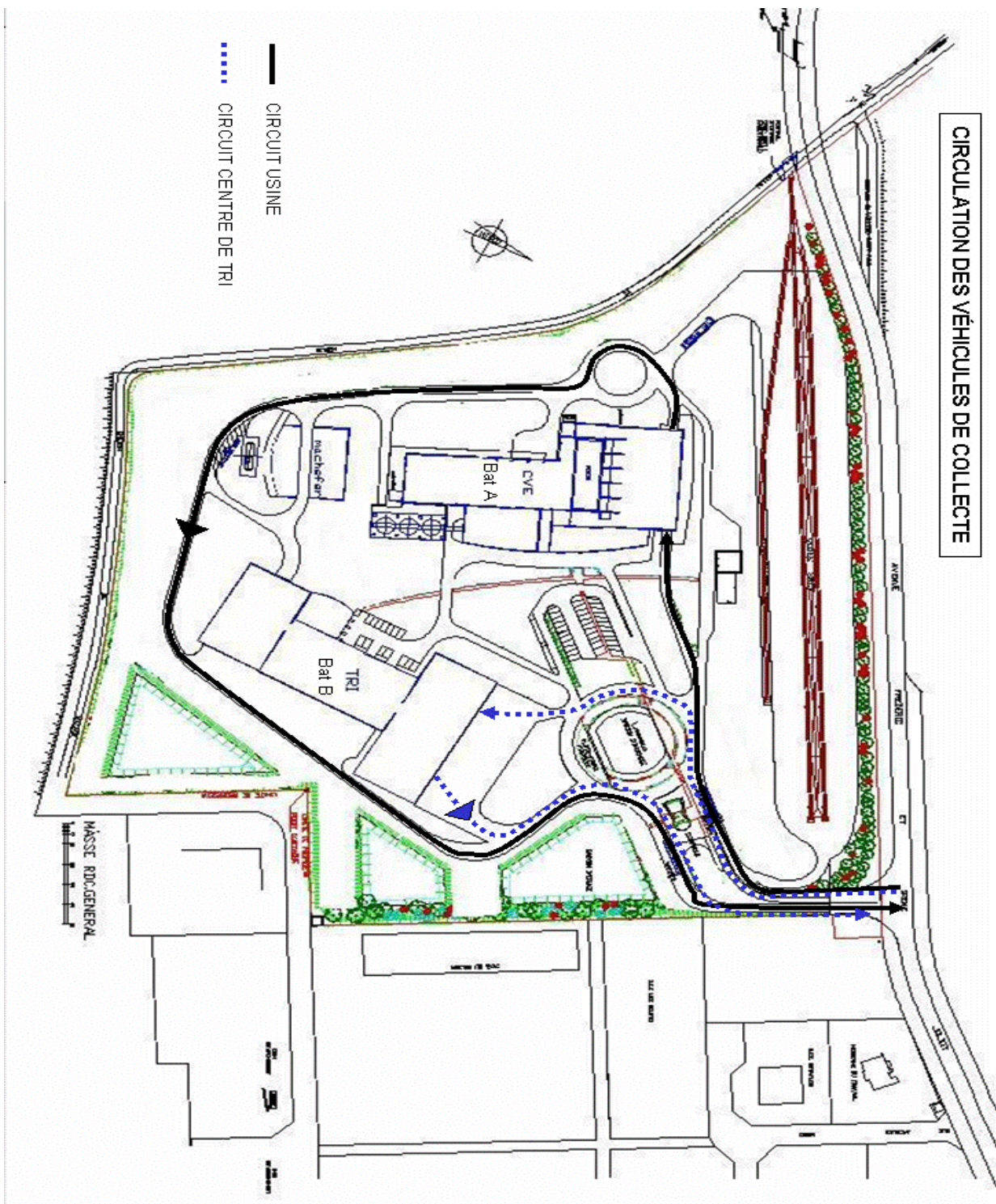
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.6 - CIRCULATION DES VÉHICULES DE COLLECTE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

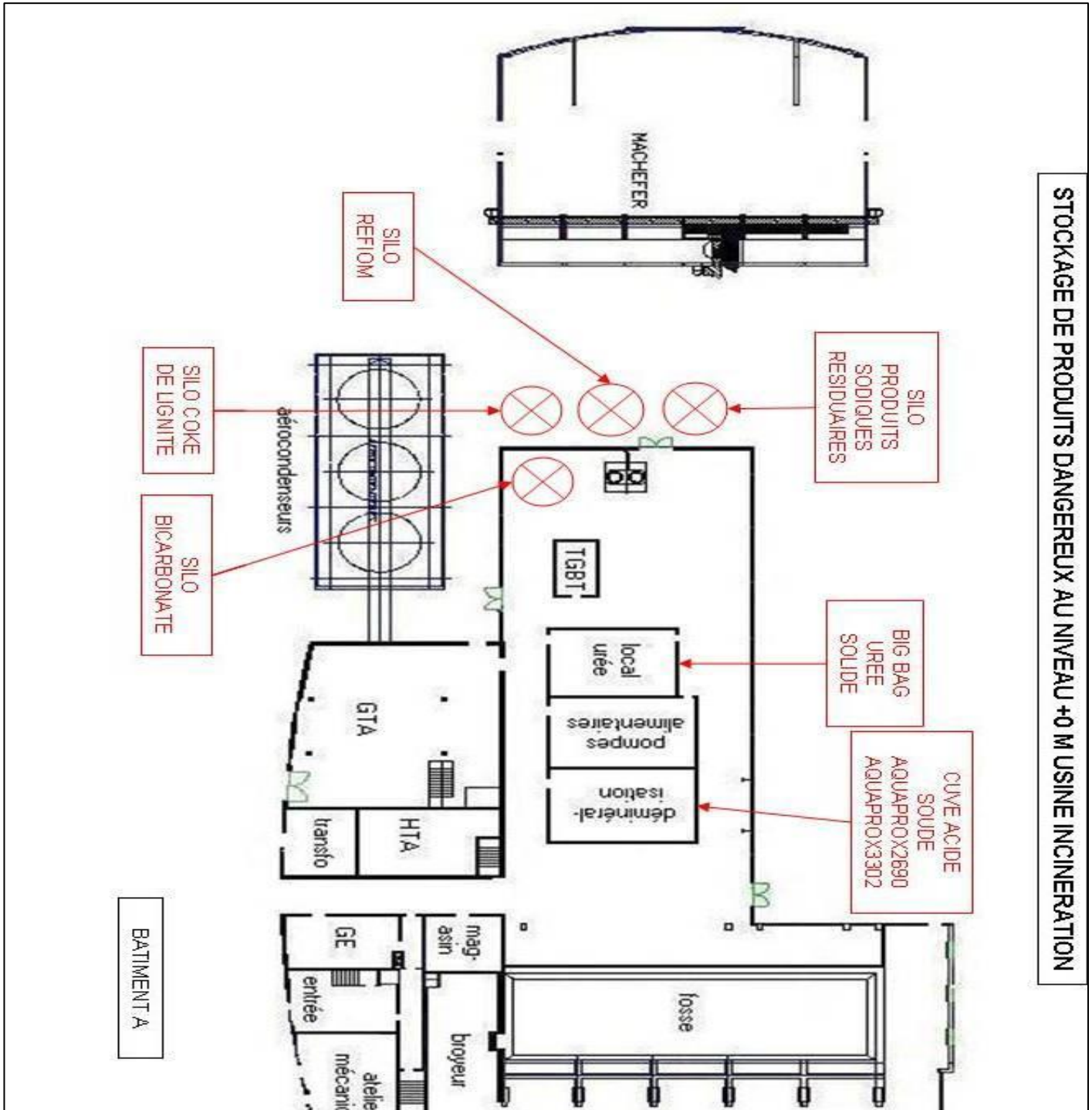
PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

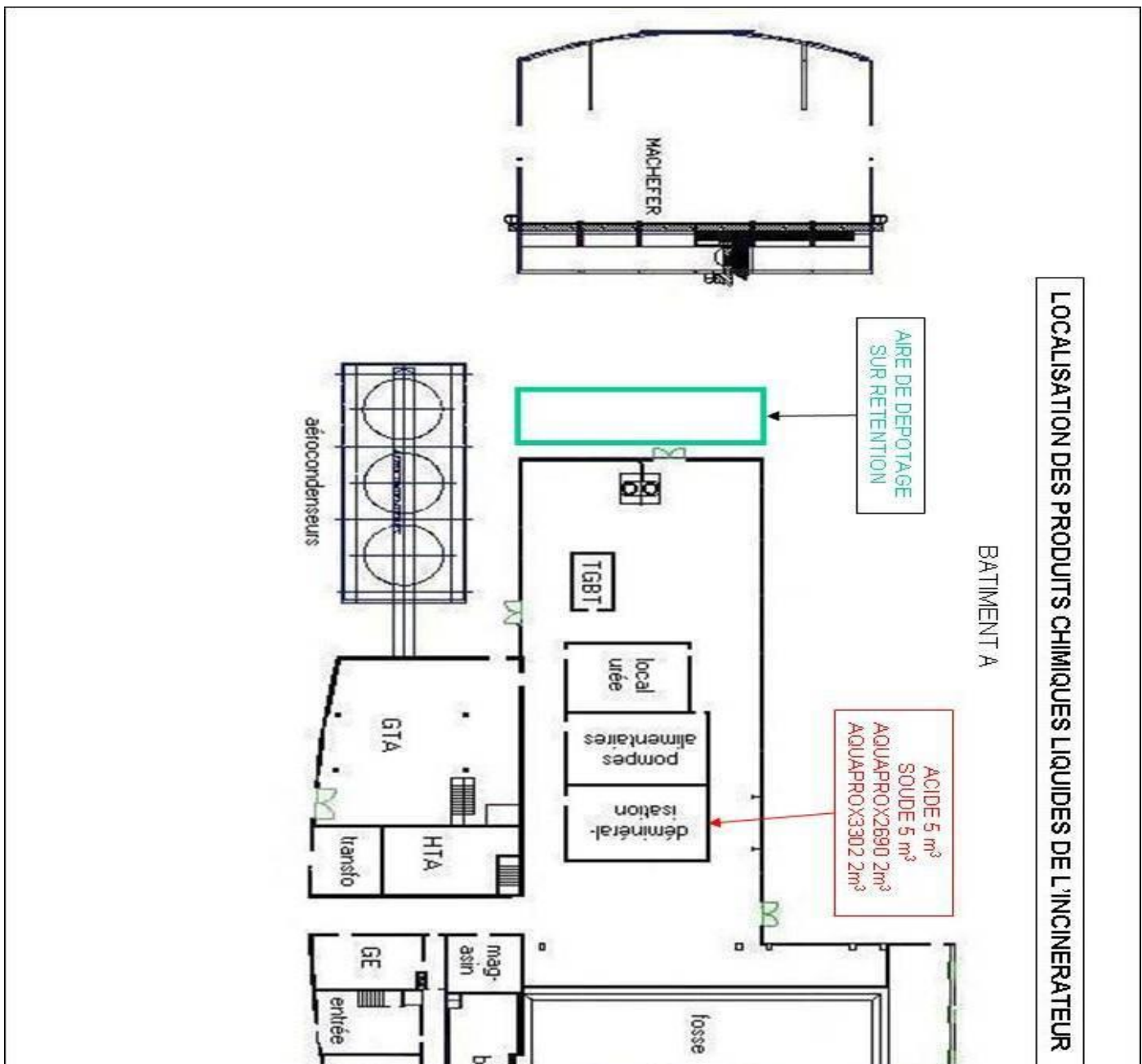
7.2.7 - PLAN DE STOCKAGE DES PRODUITS DANGEREUX



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.8 - PLAN DE LOCALISATION DES PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES DE L'INCINÉRATEUR



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

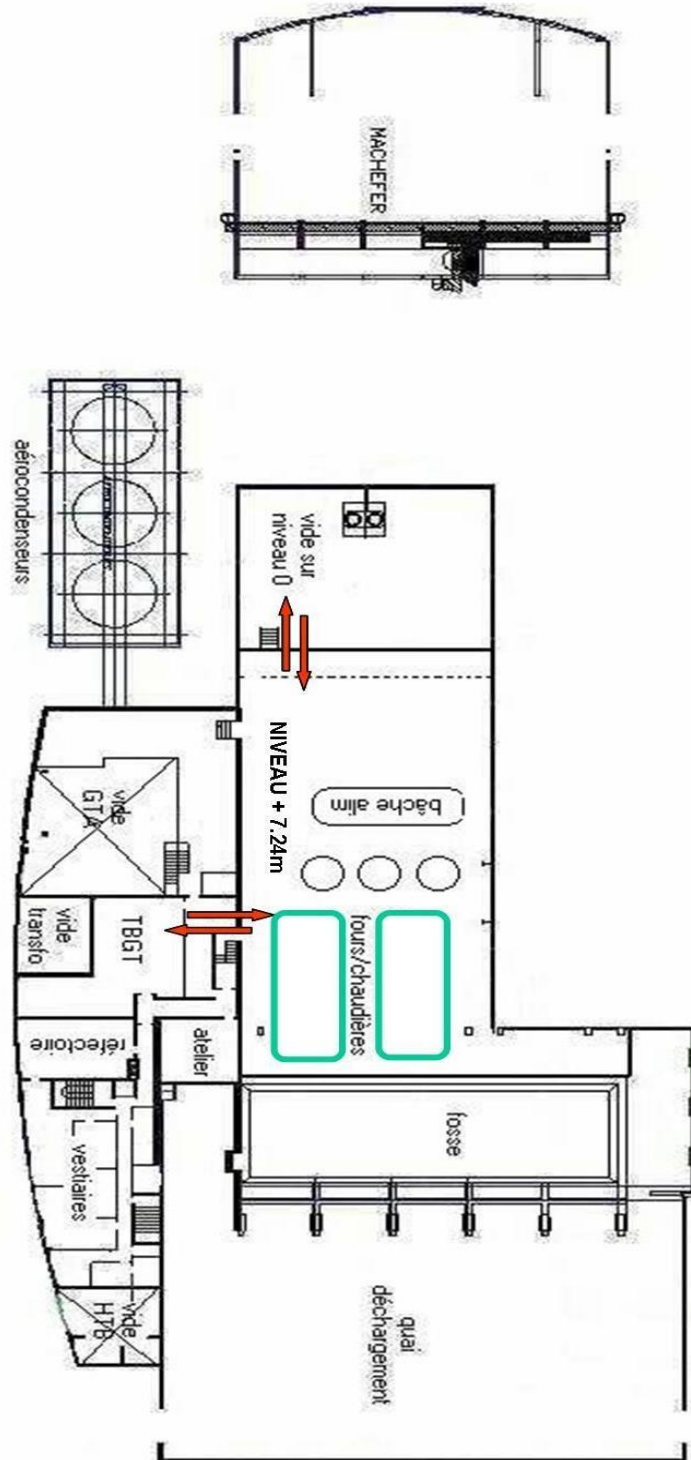
PLAN D'URGENCE

7.2.9 - PLAN DE LOCALISATION DES FOURS D'INCINÉRATION

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

↔ ACCES AUX FOURS



LOCALISATION DES FOURS D'INCINÉRATION

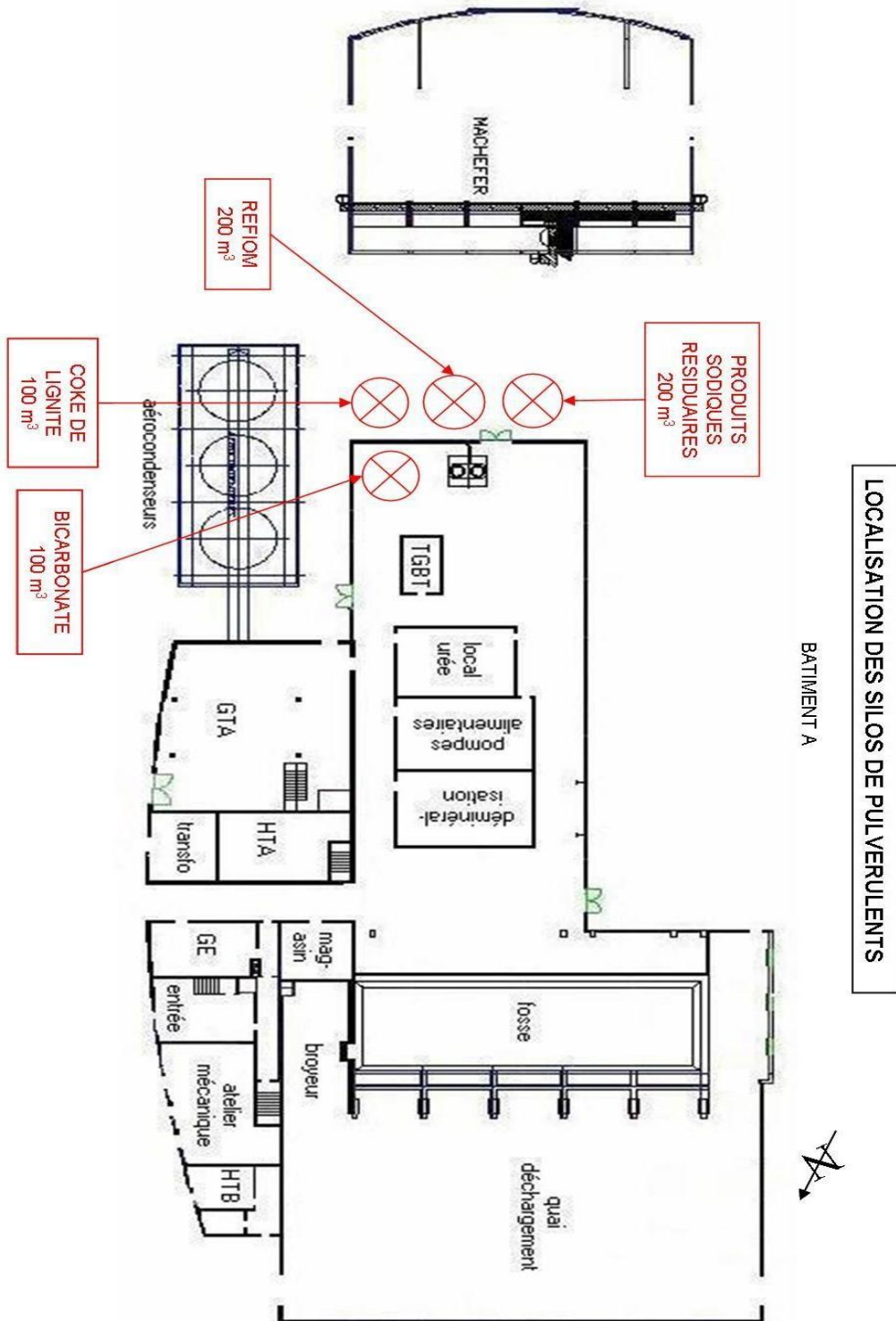
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

7.2.10 - PLAN DE LOCALISATION DES SILOS DE PULVÉRULENTS

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

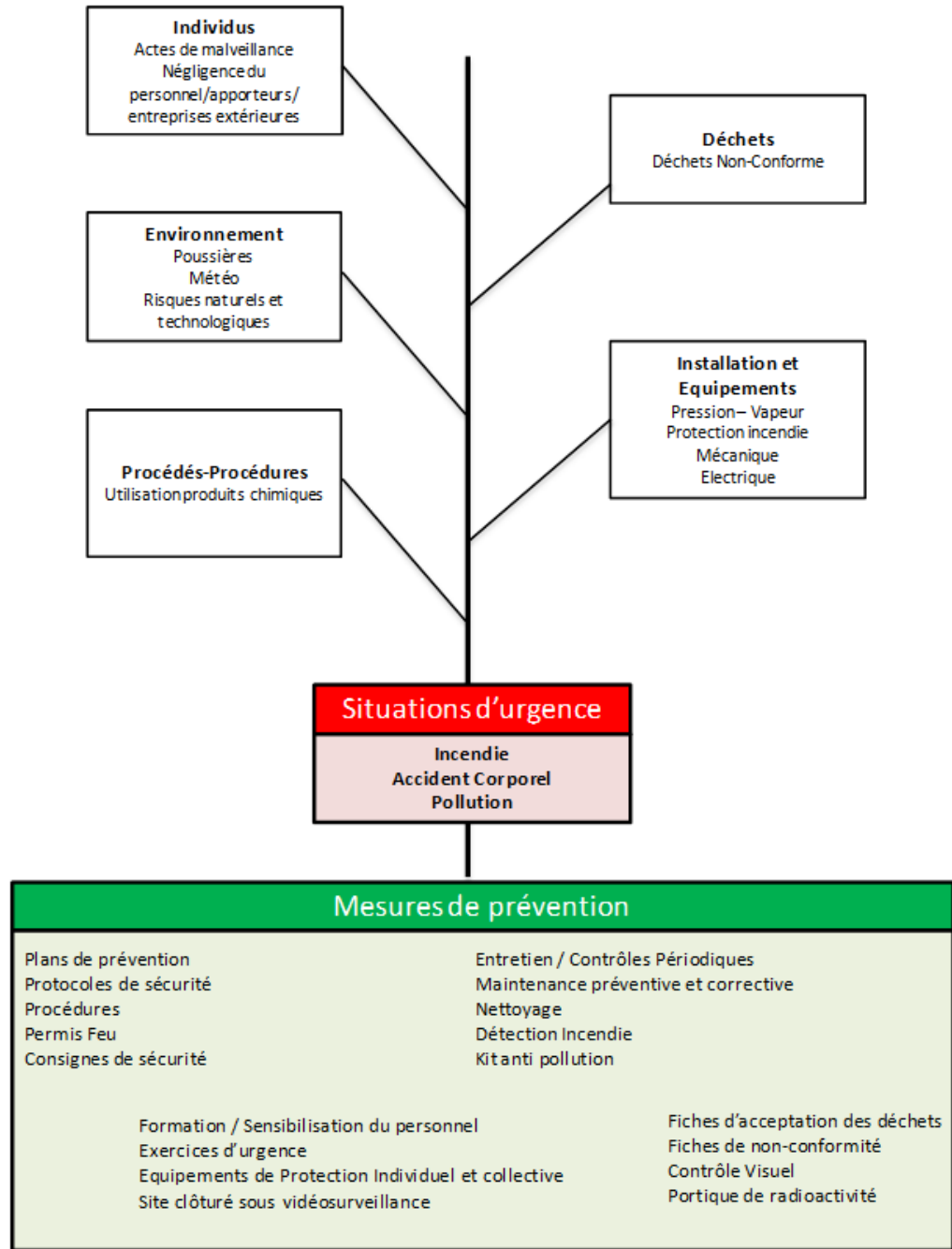
PARTIE 8 : Prévention des risques

8.1 Les mesures de prévention

Les situations d'urgence sont provoquées ou amplifiées par des facteurs externes mais aussi internes au site. Des mesures de prévention sont mises en place :

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

8.2 Exercice d'urgence

Tous les exercices d'urgence sont réalisés à minima sur 3 ans . Le planning des tests d'urgence prend la forme ci-dessous:

PLANNING DE SITUATION D'URGENCE


idex				SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ											
SMIIE/03-Doc-01-B				PLANNING DES EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE											
Mise à jour : 21/12/2020															
OBJET DE L'EXERCICE				ANNÉE 2020											
SÉCURITÉ DU PERSONNEL				JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
EXERCICE	PARTICIPANTS			STATUT											
Suppression du four	Stéphane AGIS Richard RENAISO			ETAT			REALISE								
				DATE			29/06/2020								
				COMMENTAIRES											
Déclenchement détection radioactivité	Aren DELMEGAT Hervé GRAUD			ETAT			REAL								
				DATE			29/03/2020								
				COMMENTAIRES											
Procédure d'arrêt du four	NDM 13 NDM 14 NDM 15			ETAT											
				DATE											
				COMMENTAIRES											
Alerte accident corporel	NDM 13 NDM 14 NDM 15			ETAT											
				DATE											
				COMMENTAIRES											
Evacuation du personnel	Marine GOBAUD Yvonnick HOUI Benoît CLEMENT Thery GAGNON Gene BELMONTÉ Michael DUBALLE Jean DELMEGAT François LIANDIER Vincent POUZET			ETAT			REALISE								
				DATE			09/06/2020								
				COMMENTAIRES											

COLLABORATEUR	INCENDIE / EXPLOSION							ENVIRONNEMENT					
	Incendie Générale	Fosse CM	Armoire électrique	Explosion dans les four/chaudière	Utilisation des extincteurs et PIA	Exercice n°5	Exercice n°6	-	Déversement accidentel	Fuite bidon d'acide chlorhydrique	Défaillance des analyseurs (en ligne) Gaz	Pollution des eaux	Dépassement VLE rejets atmosphériques
Benoît CLEMENT	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Yvonnick HOUI	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Vincent POUZET	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Marine GOBAUD	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Thery GAGNON	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Stéphane BELMONTÉ PENA	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Michael DUBALLE	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Julien DELMEGARD	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Eric ROBIN	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Richard RENAISO	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Yahya KHAYE	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Christian MAUNAS	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Sylvain PARENT	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
François LIANDIER	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Stéphane AGIS	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Hervé GRAUD	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Eric VIVOLD	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺
Said KAMAL	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺

Ces exercices sont réalisés sous la responsabilité de l'encadrement sous forme de scénarii.





SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ


PLAN D'URGENCE



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ




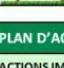

SM/IE/09-Doc-02-B **COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE SITUATION D'URGENCE**

ENGAGEMENT LORS DE L'ÉVÈNEMENT :					
MOYENS ENGAGÉS					
 HUMAIN	INTERNE (NOM) :				
	DELAI D'ENGAGEMENT :				
	ANOMALIES RENCONTRÉES :				
	EXTERNE (NOM) :				
	DELAI D'ENGAGEMENT :				
	ANOMALIES RENCONTRÉES :				
 MATÉRIEL	INTERNE				
	ANOMALIES RENCONTRÉES :				
	EXTERNE				
	ANOMALIES RENCONTRÉES :				
	CONSEQUENCES				
		IMPACTS SUR LA SÉCURITÉ	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
ELEMENTS À AMÉLIORER <small>(A reporter dans le Plan d'actions)</small>					
	IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	ELEMENTS À AMÉLIORER <small>(A reporter dans le Plan d'actions)</small>				



SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

SM/IE/09-Doc-02-B **COMPTE-RENDU D'EXERCICE DE SITUATION D'URGENCE**

CONCLUSION					
	Les règles de sécurité ont bien été respectées	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Le port des EPI a bien été respecté	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	La procédure a été relue lors de l'évènement.	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	La procédure doit être modifiée	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	Le document unique doit être mis à jour suite à l'évènement.	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
	L'analyse des aspects environnementaux significatifs (AES) doit être mise à jour	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
PLAN D' ACTIONS					
ACTIONS IMMÉDIATES					
ACTIONS	RESPONSABLE(S)	RESSOURCES	DATE DE FIN PRÉVU		
ACTIONS PREVENTIVES / CORRECTIVES					
ACTIONS	RESPONSABLE(S)	RESSOURCES	DATE DE FIN PRÉVU		

Actions à formaliser dans l'onglet « PA SQEÉ » du Plan d'Actions Intégré.

A l'issue du test de situation d'urgence, les anomalies ayant été constatées sont notées dans « les éléments à améliorer ». Ainsi, les anomalies les plus importantes font l'objet d'actions correctives. Elles peuvent se traduire par des actions de formation et/ou sensibilisation du personnel mais aussi par des actions d'ordre organisationnel et matériel.

PARTIE 9 : Gestion de crise

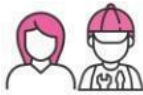
SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

9.1 Procédure gestion de crise

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

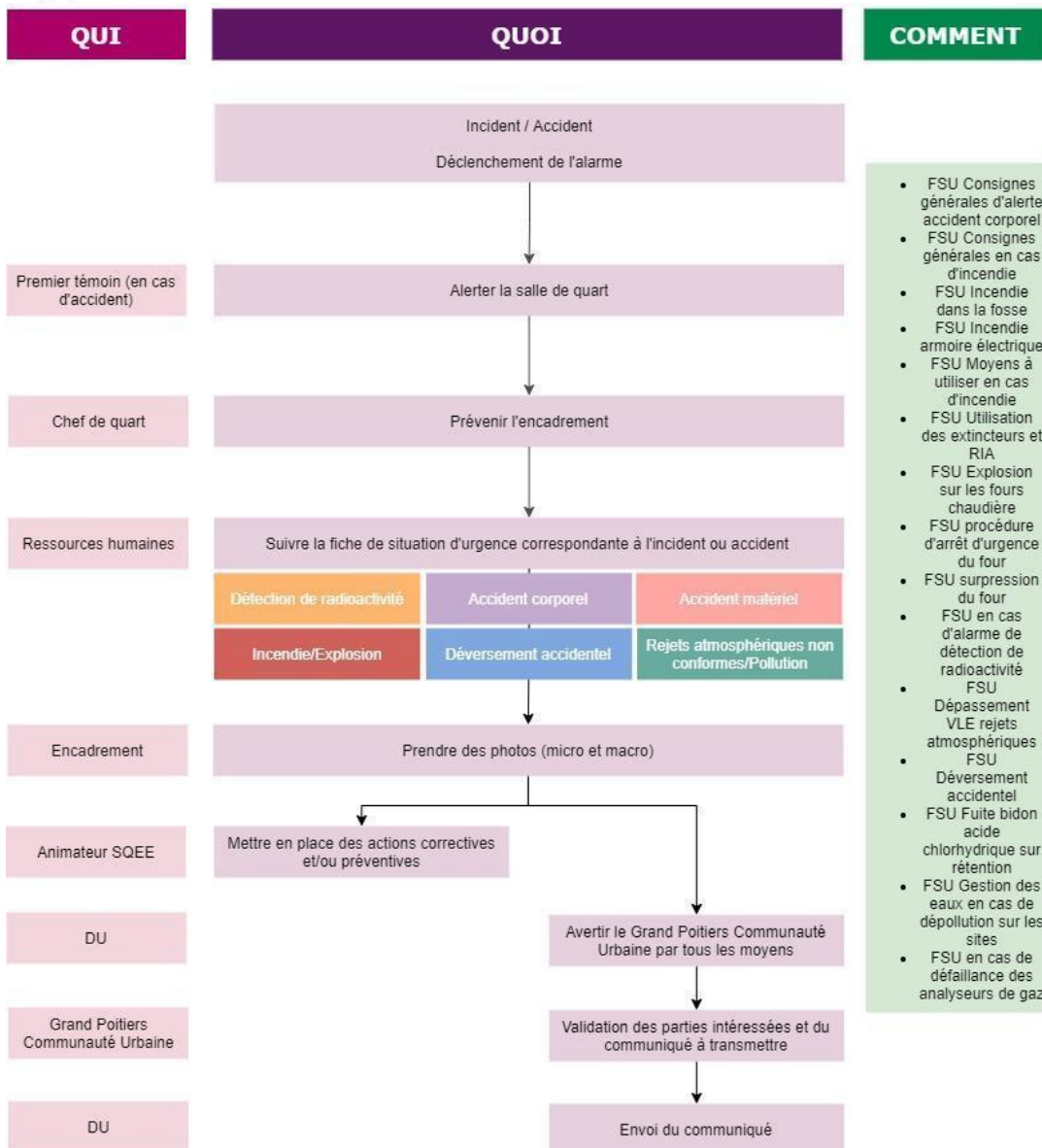


S'applique à tous

GESTION DE CRISE
Indice A - Septembre 2021



Objet : Savoir réagir suite à une situation de crise



REDACTEUR(S)
Vincent Pouzet

VERIFICATEUR(S)
Benoit Clément

APPROBATEUR(S)
Benoit Clément

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

9.2 Les règles de communication de crise

De nos jours, l'acceptabilité du risque de part les populations et autorités est de plus en plus faible. Par conséquent, il est primordial, pour la personne chargée de la communication en cas de sinistre, de mettre en place une stratégie de communication qui permet de réagir rapidement.

De ce fait, cela permettra de mieux maîtriser la crise, voire de la résoudre en quelques jours. Pour que la communication soit optimale, des règles doivent être observées :

1. Régler d'abord le ou les problèmes puis considérer ensuite la façon dont vous allez communiquer à l'ensemble des parties prenantes.
2. Identifier les différents publics pouvant être affectés par la crise ou attendant d'être informés à son sujet. Segmenter vos publics internes et externes (choisir les plus importants pour la pérennité de votre entreprise).
3. **Ne mentir sur aucun point.** Communiquer uniquement d'une **manière factuelle** et sur ce qui est confirmé avec certitude.
4. Prouver que vous avez su identifier le ou les problèmes et que vous faites le nécessaire pour préserver votre capital confiance.
5. Décrire les faits tels qu'ils se sont produits et comment ils se sont produits. Lutter contre la tentation de spéculer sur la manière de résoudre le(s) problème(s). **Ne pas émettre de commentaires sur les hypothétiques développements de la situation**, ceci pour éviter d'alimenter les fantasmes de vos interlocuteurs.
6. Informer des dispositions prises pour contrôler la situation et pour éviter la reproduction du problème (maintenir le lien aussi longtemps que nécessaire).
7. Faire preuve d'honnêteté, d'ouverture et de disponibilité afin d'être crédible.
8. Annoncer toutes les mauvaises nouvelles en même temps.
9. Prévoir les façons d'obtenir du feed-back des publics concernés.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE

10. Prévoir de garder une trace de toute action pouvant être utile dans le futur, à la fois pour vos avocats et dans le cadre de vos relations publiques.
11. Contrôler et évaluer en temps réel le résultat de chaque action
12. Informer de l'impact des événements sur les services de l'entreprise attendus par les clients.
13. Manifester votre bonne volonté par votre disponibilité pour répondre aux questions. Ne jamais dire «pas de commentaire» aux médias, ni à quiconque



COMMUNIQUER SUR LES FAITS

NE PAS FAIRE D'INTERPRÉTATIONS ET DE CONCLUSIONS

9.3 Rôles et responsabilités

En cas de situation d'urgence non maîtrisable l'ensemble des parties prenantes et Clients doit être informé.

C'est à l'Encadrement de l'Usine IEPT qu'incombe l'information des parties prenantes et la gestion administrative de l'incident.

Le tableau ci-dessous détaille les responsables chargés de la communication et de l'information par ordre hiérarchique :

RESPONSABLE DE L'INFORMATION	NOM ET PRÉNOM	FONCTION
1	Denis Laverre	Directeur d'usine
2	Philippe Coulon	Adjoint au directeur

L'UVE informe les parties prenantes et clients par mail.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ

PLAN D'URGENCE